

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(44)

- Présidence : Mme Lise-Marie Graden
- Présents : 63 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : M. Jean Pierre Angéloz
M. Andreas Burri
Mme Manon Delisle
Mme Marina Flores
M. Joël Gapany
Mme Adeline Jungo
M. Pierre Kilchenmann
M. Martin Kuhn
M. Jérôme Magnin
M. Antoine Marmy
M. Pius Odermatt
Mme Alexandre Sacerdoti
Mme Marie Schäfer
Mme Addei Sidi Nur Manguay
M. Suleyman Sinaci
Mme Cécile Thiémard
- Absente : Mme Lauraine Peisl
- Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. Marc-David Henninger
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Yolande Peisl
Mme Isabelle Teufel
- Assiste à la séance : M. Laurent Simon-Vermot, Chef du Service
des finances
- Secrétariat : Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, notamment M. Laurent Simon-Vermot, le public présent dans la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

"Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

000

1. Communications de la Présidente

La Présidente s'exprime comme suit:

"Les carafes d'eau que nous avons entraperçues hier soir ne sont plus là ce soir. Elles seront réservées pour les travaux des commissions du Conseil général. Renseignements pris auprès de M. Philippe Perriaz, elles sont théoriquement en vente mais en rupture de stock. Si vous êtes intéressés, il faudra attendre la mi- ou la fin janvier 2016 pour vous en procurer auprès de SINEF SA.

Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas d'apéritif de Noël, comme l'année passée. Ce n'est pas que j'ai envie de rompre avec la nouvelle tradition mais je me suis dit qu'on pourrait plutôt organiser un apéritif de fin de législature en invitant aussi éventuellement les membres qui ont participé puis déménagé ou quitté notre assemblée. Cela dit, je n'en ai pas encore parlé au Bureau donc nous verrons bien si ses membres me suivront sur ce point-là.

Après la séance, je vous propose d'aller, comme déjà dit hier, au Gothard. J'ai annoncé notre arrivée donc il serait chouette que vous veniez avec moi.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, n'oubliez pas les traditionnels micros, de les allumer et de les éteindre. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Ce soir, les 'Divers' seront assurément ouverts. Je vous rappelle également qu'il y a lieu de déposer vos propositions d'amendement par écrit."

000

6. Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message n° 46

Discussion générale

La Présidente émet les remarques suivantes:

"Je vous rappelle que nous avons reçu un document nous indiquant la présence de quelques coquilles ou oublis dans le texte original. Veuillez prendre en considération ces erratas dans notre lecture. Nous allons donc commencer par la discussion d'entrée en matière générale sur les investissements, puis nous prendrons chaque investissement l'un après l'autre."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

"Je n'ai pas de remarques particulières sur ces investissements si ce n'est qu'ils sont répartis en trois catégories:

- I Investissements déjà engagés, à poursuivre.*
- II Investissements qui vont être décidés ce soir.*
- III Investissements qui devraient être présentés au Conseil général pendant l'année 2016 mais qui demandent encore des compléments ou un message plus complet."*

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"La Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global net, toutes catégories confondues, de près de 40 millions de francs pour 2016. Nous devons nous prononcer ce soir sur un programme comprenant une quarantaine de propositions d'investissement en catégorie II.

Notre Commission souhaiterait, comme elle l'a déjà mentionné l'année dernière, que les intitulés des investissements soient correctement libellés. En effet, plusieurs intitulés du message n° 46 ne mentionnent pas qu'il s'agit d'étude, non de réalisation, ce qui peut induire en erreur celle ou celui qui le lit.

Comme relevé dans la discussion sur le Plan financier, il est évident que les investissements scolaires occupent la majeure partie des ressources de la Commune, reléguant d'autres investissements à des temps meilleurs. Notre Commission n'a pas d'autres commentaires de portée générale sur les investissements proposés. Elle fera des commentaires lors de la discussion de détail.

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Enfin, notre Commission a pris acte de la demande du Conseil communal de reporter l'investissement relatif à l'extension de la Caserne des pompiers de la catégorie II en catégorie III.

Sur ces remarques, la Commission financière a approuvé à l'unanimité le budget des investissements de la Ville 2016 et propose au Conseil général de faire de même."

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, présente le rapport suivant:

"Rédiger le budget des investissements, c'est sculpter l'avenir, indiquer des axes de développement, soutenir des idées d'amélioration de notre vie quotidienne, mettre des accents à notre futur. Les investissements que nous avons sous les yeux sont ambitieux. Ils reflètent le désir de notre Conseil communal, et aussi de notre assemblée, de proposer à notre population une ville où il fait bon vivre et où l'offre scolaire, sportive et culturelle sera à la hauteur des attentes des nos concitoyens.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie à deux reprises, les 25 novembre et 2 décembre derniers, pour analyser et discuter les propositions d'investissement 2016 la concernant. Nous souhaitons d'emblée remercier toutes les personnes de l'Administration communale qui ont pu nous donner des réponses précises à nos questions quelquefois pointues, en particulier Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville, et M Fabien Noël, Ingénieur de Ville. Ces derniers ont pu nous prouver, avec leurs explications circonstanciées, que les réflexions faites au sein de l'Administration de l'Edilité étaient réfléchies et pondérées et que chaque investissement étaient mûrement disséqué. Nous en sommes conscients et nous voulons souligner notre entière satisfaction à cet égard.

Vous aurez deviné, chers collègues, que notre Commission a accepté tous les investissements qui lui étaient soumis à l'unanimité ou à une très grande majorité. Nous relaterons ponctuellement, lors de la discussion de détail, l'une ou l'autre remarque de notre Commission ou de membres de notre Commission.

La Commission financière l'a évoqué, et nous souhaitons le répéter, le Conseil communal et son Administration devraient avoir un peu plus de rigueur dans l'intitulé des divers crédits d'investissements. Nous avons, entretemps, tous appris que les 340'000 francs pour les six nouveaux pavillons à la Heitera ne concernaient que l'étude non la construction de ceux-ci. Cela aurait été trop beau, n'est-ce-pas? À ce prix-là, nous vous en aurions probablement proposé une demi-douzaine en plus. Mais soyons sérieux et constructifs. Est-il possible, par exemple, d'ajouter systématiquement l'indication 'crédit d'étude' ou 'crédit d'étude complémentaire', ou alors 'crédit de construction' ou encore 'crédit de construction complémentaire' avant ou après les titres des investissements. Serait-il

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

possible d'ajouter, dans la numérotation du plan comptable, une lettre qui précise la nature de cet investissement?

Pour clore notre rapport, une seconde remarque générale souhaite évoquer que divers investissements pour des immeubles pourraient ou devraient se trouver, en principe, dans la rubrique 'entretien d'un immeuble'. Les montants retenus pour les entretiens d'immeubles sont ridiculement bas. Nous vous rappelons que les bâtiments sont amortis, sur un plan comptable, à raison de 3% chaque année. En théorie, et pour préserver le patrimoine immobilier, les coûts d'entretien devraient se rapprocher de cette dépréciation estimative.

Nous sommes bien sûr ravis de pouvoir nous exprimer au sujet du remplacement de fenêtres, d'ascenseurs, la mise aux normes d'installations électriques, et j'en passe. Mais ce procédé ne fausse-t-il pas, indirectement, le budget de fonctionnement, si heureusement positif pour l'année à venir?

Enfin, et vous voudrez excuser la longueur de mes propos, mais un exemple me semble particulièrement piquant. Il s'agit de l'investissement 614.503.32 d'un montant de 80'000 francs, le point 24 dans notre ordre du jour, qui indique 'Site des Neigles, halle n° 82: remplacement des portes d'ateliers'. Une lecture précise de l'investissement nous informe qu'il s'agit de l'atelier des serruriers et qu'une partie de cet investissement servira à changer aussi la ventilation. Faut-il vraiment un 'investissement' pour transformer des portes métalliques que les utilisateurs, c'est-à-dire les serruriers de la Ville, seraient certainement capables d'effectuer eux-mêmes? Car vous savez que nous avons beaucoup d'estime concernant les capacités professionnelles de nos employés communaux et c'est aussi pour cela que notre Commission a approuvé à l'unanimité cet 'investissement'."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime en ces termes:

"Le groupe CG-PCS veut simplement marteler, en effet, ce qui a déjà été dit, à savoir qu'il demande à l'avenir plus de précision dans les intitulés des investissements qui ont, cette année, particulièrement laissé à désirer.

Nous informons aussi que notre groupe soutiendra l'investissement 700.506.46 'Téléphonie Communication All IP 17' ainsi que les autres investissements."

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2016 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1.	612.503.01	Ecole du Bourg: 4 nouvelles salles de classes (pavillons)	Fr.	1'600'000,00
2.	612.503.90	DOSF: construction d'un nouveau CO	Fr.	13'000'000,00
3.	612.503.97	Ecole Heitera: remplacement fenêtres	Fr.	200'000,00
4.	618.503.32	Werkhof: aménagement	Fr.	6'000'000,00
5.	911.501.00	Guintzet: terrain synthétique et aménagements	Fr.	<u>2'000'000,00</u>
Total			Fr.	22'800'000,00

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1.	300.506.17	Renouvellement du mobilier scolaire et informatique	Fr.	300'000,00
----	------------	---	-----	------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour le renouvellement du mobilier scolaire et informatique est accepté à la majorité évidente.

2.	401.506.21	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"	Fr.	200'000,00
----	------------	--	-----	------------

Discussion

M. Daniel Gander (UDC) pose les questions suivantes:

"En admettant qu'un parcomètre régulièrement alimenté rapporte approximativement 5'700 francs par an, sans être vandalisé, combien faut-il d'années pour qu'il soit remboursé?"

"Ne serait-ce pas plus judicieux d'inscrire une zone bleue dans le secteur à la place de la pose d'un parcomètre?"

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, formule la réponse suivante:

"S'agissant de la durée d'amortissement et de rendement des parcomètres, je dois vous avouer que les mathématiques n'ont jamais été mon fort et que je ne pourrai pas vous donner le résultat exact de ce calcul. En revanche, ces parcomètres ont en principe une durée de vie de dix ans et leur exploitation s'étend généralement au-delà, c'est-à-dire sur treize, quatorze ou quinze ans, durée après laquelle ils sont remplacés. Les nouveaux appareils, achetés lors d'une extension de zone, figurent au budget des investissements tandis que les remplacements se trouvent sous le budget de fonctionnement.

Pourquoi pas une zone bleue? Tout simplement, parce que les stationnements à durée limitée, à paiement, ont fait leurs preuves dans d'autres quartiers. De l'avis des ingénieurs de la circulation, il s'agit de la meilleure des mesures à prendre lorsqu'on rencontre des situations comme on les connaît aujourd'hui. Les personnes d'entre vous qui fréquentent parfois le secteur du Schoenberg et qui cherchent une place de parc savent de quoi je parle, notamment dans le secteur Henri-Dunant. Il est parfois, même souvent, que ce soit durant la journée ou le soir, impossible de trouver une place de parc en raison de nombreuses voitures ventouses. Il est sûr que l'introduction d'un stationnement à paiement est la meilleure des mesures pour contrer ce genre de problématique."

Vote

Le crédit 200'000 francs pour l'achat de parcomètres en vue des extensions des zones "vignettes-habitants" est accepté à la majorité évidente.

3. 401.506.22 Radars pour installations lumineuses	Fr.	80'000,00
---	------------	------------------

Discussion

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime en ces termes:

"Notre groupe n'est pas convaincu de la pertinence de cet investissement. En effet, on nous explique que ce radar supplémentaire sera installé pour des raisons sécuritaires. Or, la sécurité est assurée justement par des feux qui existent déjà. Le but unique, soyez honnêtes, est de renflouer les caisses communales. Il y a cinq carrefours à feux équipés d'installations de radars. Or, il n'existe à l'heure actuelle que trois radars mobiles. C'est justement le fait de pouvoir faire tourner ces radars et le fait de ne pas savoir à quel moment et à quels emplacements ces radars seront présents que l'automobiliste prend garde. Dans ce sens, nous demandons de supprimer cet investissement."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) prend la parole en ces

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

termes:

"Hier, nous avons constaté que le produit des amendes d'ordre est de 3'010'000 francs et qu'un radar lumineux coûte 80'000 francs. J'ai le sentiment que, s'il existe un investissement qui va se payer tout seul, c'est celui-ci. C'est pourquoi je demanderais à ce Conseil d'avoir un peu de bon sens. Merci de soutenir cet investissement."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit:

"A l'attention de M. V. Jacquat, le but unique n'est certainement pas de renflouer les caisses. Bien sûr, on ne va pas contester qu'un effet collatéral de ces radars est effectivement de réaliser des recettes pour la caisse communale mais on ne saurait en aucun cas dire que c'est le but unique. Le but de ces radars, on le sait, c'est d'assurer un minimum de répression puisqu'un système de circulation, que ce soit la gestion des feux, le stationnement ou tout simplement la circulation routière, sans répression aucune, ne fonctionnerait absolument pas, puisqu'on connaît les comportements de certains automobilistes qui, sachant qu'il n'y aurait pas de répression, ne se gêneraient pas de violer de manière effrénée la législation. C'est dans cet esprit-là que nous souhaitons ajouter un radar, pour pouvoir assurer la répression qui, à notre sens, est minimale et qui assure un certain fonctionnement de notre société."

Je rappelle que ces radars sont aussi aptes à enregistrer les vitesses. Nous n'avons pas la compétence d'infliger des amendes d'ordre pour les excès de vitesse, malheureusement, mais les vitesses sont automatiquement enregistrées lorsqu'il y a des excès sur ces feux, qui sont équipés avec ces radars. Pour la petite anecdote, le record de vitesse atteint la valeur de 105 km/h au carrefour de Denner au Boulevard de Pérolles. J'espère qu'un jour nous aurons la compétence d'infliger des amendes pour ce genre de comportement. Je précise encore que, pour des excès de vitesse de cette importance-là, ce ne serait pas la caisse communale qui serait renflouée mais celle de l'Etat, puisque ce serait une procédure pénale qui serait engagée. Ce n'est que pour des dépassements de l'ordre de 15 km/h à l'intérieur des localités que nous pourrions infliger des amendes. Finalement, je précise que ce ne sont pas des radars mobiles mais des radars fixes, ce sont des boîtiers dans lesquels nous installons ces caméras."

Je remercie M. P.-O. Nobs d'avoir relevé la décision du Conseil général d'hier soir d'augmenter le budget des recettes des amendes d'ordre. Effectivement, c'est dans cette rubrique-là que figurent les recettes relatives à ces radars. Evidemment, si on refuse d'acquérir les instruments nécessaires à réaliser ces recettes supplémentaires décidées hier soir, ce sera d'autant plus difficile."

Vote

Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de supprimer le présent investissement, la proposition du Conseil communal

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

d'allouer un crédit de 80'000 francs pour l'achat de radars pour installations lumineuses est acceptée par 35 voix contre 21 et 4 abstentions.

4. 430.501.10 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux -roues, transports publics	Fr.	100'000,00
---	------------	-------------------

Discussion

Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) déclare ce qui suit:

"La majorité du PLR s'oppose à ce crédit de 100'000 francs et, pour cause, il ne nous paraît pas du tout clair mais plutôt un véritable fourre-tout. Nous souhaitons que la formulation soit revue, afin qu'il en sorte clairement à quoi est destiné ce montant considérable. Nous trouvons que beaucoup trop de mesures de ce genre ont déjà été prises et qu'il n'apparaît pas que cela soit une amélioration. Je donne comme exemple le quartier d'Alt, le passage devant la Bibliothèque cantonale, à 20 km/h et considéré par un grand nombre comme une simple chicane. Pourquoi suivre chaque voix demandant des modérations de trafic, qui rendent la circulation plus difficile, et ne jamais écouter toutes les personnes qui souhaitent un trafic fluide, acceptable et agréable pour la majorité de nos concitoyens. En tant que membre de la Commission de la culture, je propose qu'à l'avenir, le montant destiné à des gendarmes-couchés soit attribué à la culture. Cela ferait du bien à un grand nombre de personnes alors qu'un gendarme-couché produit du bruit et de l'énerverment."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime ainsi:

"Tout d'abord, je reconnais que c'est effectivement une sorte de fourre-tout mais un fourre-tout dans le sens positif du terme. A l'époque, bien avant mon entrée en fonction, les montants relatifs à ces mesures-là figuraient dans le budget de fonctionnement. A la fin des années 90, je crois, ce montant a été transféré dans le budget des investissements qui, pour ceux qui lisent attentivement les budgets d'année en année s'en souviennent, figure chaque année avec un montant identique de 100'000 francs. C'est donc un montant répétitif qui nous permet de réaliser le strict minimum, puisque qu'à l'époque on avait un budget de 150'000 francs, qui a d'abord été réduit à 120'000 francs puis ensuite à 100'000 francs. Il nous permet de réaliser le strict minimum des mesures qui sont nécessaires pour notamment assurer la sécurité sur le chemin de l'école, qui constitue la priorité, je vous l'assure, dans l'affectation de ces montants. Je vous cite quelques exemples:

- *avenue du Midi: à juste titre, de nombreux habitants, dont des parents d'élèves, qui fréquentent l'école de la Vignettaz mais qui habitent sur Pérolles et qui doivent traverser quotidiennement cet en-*

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

droit relativement dangereux, où se trouvait à l'époque l'Espace Boxal, sont intervenus auprès de la Commune et nous ont demandé d'intervenir en raison du passage pour piétons fort dangereux à cet endroit-là; ce qui était absolument juste. Nous avons donc fait faire une étude et nous avons modifié l'emplacement de ce passage pour piétons. Les études et les frais liés à ce déplacement du passage pour piétons ont été pris dans cette rubrique.

- *Bourguillon: des parents d'élèves sont intervenus, il y a un peu plus de deux ans maintenant, pour demander une intervention sur l'arrêt de bus à Bourguillon, puisqu'ils ont constaté que les enfants qui s'agglutinaient le matin sur le trottoir, devant l'arrêt de bus, risquaient de tomber ou de glisser sur la chaussée en raison de leur nombre notamment. Cela a eu pour conséquence que nous avons élargi le trottoir. Nous avons donc effectué des travaux pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.*
- *Idem sur le carrefour de la route Saint-Barthélemy où nous avons déplacé des arrêts de bus et des passages pour piétons.*

Toutes ces mesures sont financées par cette rubrique et je vous assure qu'elle n'est pas vraiment bien fournie pour pouvoir faire tout ce qu'on devrait faire. Je ne dis pas tout ce qu'on a envie de faire mais ce qu'on devrait raisonnablement faire pour assurer la sécurité.

Mis à part ceci, nous finançons aussi des actions telles que celles qui consistent, ces trois dernières années, à offrir aux entreprises qui le souhaitent la possibilité d'utiliser un vélo électrique durant quelques semaines par année pour les sensibiliser à la mobilité douce en ville de Fribourg. Un programme qui a rencontré beaucoup de succès et que nous souhaitons poursuivre.

Tout ceci pour vous dire que le budget des investissements, sous cette rubrique-là, n'est largement pas surfait et qu'il répond à un besoin urgent."

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, s'exprime comme suit:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, a demandé à et a reçu de M. T. Steiert ce fourre-tout, très détaillé d'ailleurs, où nous avons effectivement des montants de pratiquement pile-poil 100'000 francs. Je ne sais pas comment M. Steiert fait alors qu'il prétend ne pas être fort en mathématiques mais là il est très fort."

Vote

Opposée à l'amendement de Mme Marie-Gertrude Morrel-Neuhaus de supprimer le présent investissement, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 100'000 francs pour des mesu-

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

res de modération de trafic, de promotion et de sécurité en faveur des transports publics et de la mobilité douce est acceptée à la majorité évidente.

- 5. 520.501.05 Pont de Saint-Jean: assainissement (étude et construction) Fr. 50'000,00**

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, fait la déclaration suivante:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a constaté que cet investissement est prévu au Plan financier 2019. Cela dit, la fermeture du pont de Saint-Jean créera certainement des remous dans le quartier et nous sommes très sensibles à voir comment ceci va être réglé et dans quel laps de temps."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour l'étude de l'assainissement du pont de Saint-Jean est accepté à la majorité évidente.

- 6. 520.501.06 Complément aux mesures d'accompagnement Poya Fr. 300'000,00**

Discussion

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, s'exprime comme suit:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a reçu le détail des travaux prévus. Je crois que tout le monde a été informé par communiqué de ces travaux. La Commission a approuvé presque à l'unanimité cet investissement. Les discussions ont porté sur le gendarme couché, si tant est, vu sa longueur, qu'on puisse prétendre que c'est un gendarme couché, ainsi que sur le fait que, de l'autre côté du pont, la circulation des vélos devrait être aussi analysée."

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Le quartier du Jura est le plus touché par les reports de trafic. Il ne fallait pas rêver qu'il en soit autrement, puisque cet axe principal conduit au raccordement de la route du Jura et, de là, aux quartiers supérieurs de la Ville."

Bien que le tout-puissant Service de la mobilité et ses ingénieurs en circulation se soient déjà penchés depuis plusieurs années sur la problématique, ils constatent seulement aujourd'hui, sur la pression de

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

jurAction, qu'il faut encore instaurer d'autres mesures. C'est fort de café! Dans ces mesures, il est prévu la pose d'une borne télescopique au débouché de la route Ste-Agnès, ceci alors qu'il y a déjà une signalisation ad hoc. Si cette dernière est inefficace, il suffirait de la faire respecter et, le cas échéant, modifier les heures de passage. Ceci rapporterait plus qu'une borne à 60'000 francs qu'il faudra alimenter électriquement et qu'il faudra remplacer de temps à autres en raison d'un accident ou de vandalisme. Notre groupe demande donc de supprimer l'installation de cette borne mais de compléter, si nécessaire, la signalisation en place actuellement.

Par ailleurs, nous relevons aussi dans ces mesures que l'avenue du Général-Guisan subira une surélévation de la chaussée et que des rétrécissements seront implantés. Ces travaux nécessitent un investissement onéreux et inutile de plus de 120'000 francs. Voici encore une mesure qui fera grincer des dents certains locataires des lieux en raison des problèmes de bruit que posent ces ralentisseurs, par exemple lors d'un freinage urgent, du passage d'un camion-remorque ou d'un bus des TPF.

Nous vous signalons encore, chers collègues, qu'une signalisation lumineuse, pour laquelle nous sommes favorables, sera mise en place à la hauteur du passage pour piétons conduisant aux écoles, lequel passage est déjà séparé en son centre par un îlot. Nous relevons également que l'arrêt de bus montant fait déjà office de ralentisseur, d'autant plus lorsqu'un bus est arrêté. Quant au stationnement autorisé à cet endroit, des deux côtés de la chaussée, il ralentit aussi fortement les usagers motorisés. Il semble donc que ceci devrait suffire largement pour sécuriser les lieux et les passages pour piétons. Dès lors, pourquoi vouloir installer encore d'autres entraves inutilement coûteuses? Entraver la circulation va créer encore plus de problèmes et retarder parfois les secours – ambulances, pompiers, police – et mettre, de ce fait, en danger la vie d'autrui. Or, si un tel événement allait se produire et qu'une plainte soit déposée, qui de vous, M. le Conseiller ou haut fonctionnaire, en assumera la responsabilité?

Par conséquent, nous proposons de diminuer le poste 520.501.06 'Complément aux mesures d'accompagnement Poya' d'un montant de 180'000 francs, à savoir en supprimant l'installation de la borne de la route Sainte-Thérèse (60'000 francs) et en supprimant la surélévation de la chaussée et les rétrécissements prévus à l'avenue du Général-Guisan (120'000 francs).

Tout en vous remerciant d'ores et déjà, nous vous demandons, chers collègues, de soutenir cet amendement."

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je suis ravi de pouvoir lire cette proposition d'investissement. Il n'y a pas longtemps, j'étais intervenu concernant des mesures de sécurisation sur le chemin de l'école à l'avenue du Général-Guisan. Une proposition est faite à ce sujet au point 3. Je remercie et soutiens donc la

réactivité de la Commune."

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe socialiste soutient le complément aux mesures dans le quartier du Jura, tout en sachant que ces mesures ne seront pas la recette miraculeuse que certains attendent du politique. Le Conseil communal fait ce qu'il peut face à cette avalanche quotidienne de trafic individuel motorisé qui bloque la ville. D'autres routes, telles que la route de Berne ou l'avenue du Midi, sont encore plus chargées que l'avenue du Général-Guisan.

Le groupe socialiste souligne qu'il faudra d'autres mesures, tandis que certaines voix à droite n'arrêtent pas d'exiger plus de places de stationnement, ce qui attire – on le sait – un trafic supplémentaire. Un peu fatalistes, nous constatons qu'une mobilité plus supportable et plus durable dépend d'un changement des habitudes, et notamment aussi, des contrôles pour donner un certain poids aux mesures effectuées. La Ville a malheureusement rarement les compétences qu'elle a concernant le pont de Zaehringen où, suite à sa fermeture, les contrôles se sont avérés très efficaces. Nous constatons un manque de soutien de la Police cantonale qui semble peu intéressée, comme par ailleurs certains membres des groupes libéral-radical et UDC dans cette salle. Les excès de vitesse sont fréquents; les contrôles sont vraiment très rares. Le groupe socialiste invite le Conseil communal à insister auprès des instances du Canton en vue d'obtenir plus de compétences et également à demander des mesures complémentaires là où il est compétent. C'est le cas, par exemple, à la sortie du pont de la Poya, à la route de Berne, où le Canton a construit une vraie autoroute encourageant des vitesses excessives, en remplaçant une voie de bus par une voie pour voitures; il a commis d'autres erreurs. Suite à ce bricolage - on peut le qualifier ainsi - la situation est certainement plus dangereuse qu'à l'avenue du Général-Guisan."

M. Rainer Weibel (Verts) fait la déclaration ci-après:

"Au nom du groupe des Verts, je vous propose le renvoi de l'investissement de cette mesure complémentaire.

Il résulte du message du budget aux pages 29 et 30 que cet investissement est voué à des mesures d'accompagnement complémentaires exclusivement en faveur du quartier du Jura et de l'avenue du Général-Guisan. Nous ne doutons ni de la nécessité ni de l'efficacité de ces mesures, selon le Plan directeur partiel des Transports (ci-après: PDpT) ni de ce droit. Au contraire, le Jura a un droit légal imprenable, que le report de trafic soit réduit de 2'600 véhicules par jour, jusqu'au plafonnement garanti. Cet

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

objectif doit être atteint d'ici à la fin de la période du monitoring légal déjà proche, fixée en octobre 2016.

Néanmoins, nous vous proposons le renvoi de ce crédit pour le seul motif qu'il est limité au problème du Jura. Nous demandons que le Conseil communal nous propose dans la séance du 15 février 2016 un nouveau crédit qui comprenne des mesures d'accompagnement complémentaires pour tous les quartiers menacés d'un report de trafic prévisible causé par les mesures complémentaires en faveur du Jura. Nous suggérons de financer les mesures supplémentaires, au moins partiellement, par exemple, par le crédit de catégorie III concernant la liaison verticale du Bourg à l'Auge.

Un bon nombre de quartiers et d'axes de transports publics ont pu profiter d'une diminution de circulation, ce qui est réjouissant. Cependant, au-delà du quartier du Jura, certains autres quartiers ont subi un accroissement du trafic intolérable comme par exemple le Schoenberg, où se trouve l'école de la Heitera ou le quartier de l'Auge, qui a aussi subi une augmentation, après cinq mois, de 10%, ce qui est inacceptable et n'est pas légal.

L'investissement à voter aujourd'hui ne prévoit aucune mesure efficace pour les quartiers, ni en faveur de l'Auge, qui a la même garantie que le Jura, ni pour le Schoenberg; d'autres quartiers sont menacés. Pourquoi insistons-nous sur ce renvoi?

Le PDpT prévoit une période de monitoring de deux ans. Après, les mesures prendront fin. Il n'y aura plus que des mesures d'assainissement que nous attendons pour de nombreux autres endroits de cette ville et qui n'ont pas été réalisées jusqu'à ce jour. C'est pourquoi les habitants de l'Auge s'insurgent, les habitants des autres quartiers n'ayant peut-être pas encore tout à fait compris ce qui va se passer suite à la suppression de ces 2'600 voitures à l'avenue du Général-Guisan: il y aura un report de trafic.

Renseignement pris auprès d'un spécialiste, voici ce qui va se passer: la plus grande partie de ces 2'600 voitures, au moins 2'000, va passer par la rue de Morat telle qu'on la connaît actuellement. Puis, le flux de ces véhicules va aller soit par le Varis, dans le quartier d'Alt, soit par le Bourg en direction de la route des Alpes. Ce sera une augmentation assez forte! Je vous rappelle pourquoi on a construit le pont de la Poya, c'est écrit dans le message: pour soulager le quartier du Bourg! Par cet investissement, on commence à faire exactement le contraire. Je ne sais pas si la Confédération acceptera une telle déviation, un tel report de trafic. Je trouve que c'est inacceptable que, dans ce message, on ne parle pas de ce problème qui s'annonce. On ne présente pas de calculs. Parce que la circulation, ce n'est pas comme la météo, ça se calcule même si des erreurs sont toujours possibles. L'avenue du Général-Guisan est justement un exemple où on s'est trompé, qu'on n'a pas vraiment calculé et pour lequel on a

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

passé sous silence ce qui s'était passé. Pour cette raison, je pense que c'est inacceptable d'approuver ce crédit car ensuite les autres quartiers devront se débrouiller et trouver des solutions par eux-mêmes. C'est contreproductif aussi, parce que si tout ce flux de circulation, qui a été diminué de 7% sur la rue de Morat, se voit à nouveau chargé de 2'000 voitures, le bus n°1 va de nouveau être complètement bloqué. Cet investissement contrecarre la politique cantonale de l'Agglomération et notre Ville doit encourager les gens à prendre les transports publics et à utiliser les 'Park and Ride'. C'est pourquoi je pense que nous devrions le renvoyer et attendre le nouveau message où ces effets pervers, comme on les appelle, pourraient nous être soumis. J'aimerais encore dire une chose. Le Service de la mobilité de la Ville s'est fait des rapports à lui-même, commandé par lui-même, dans lesquels on peut lire toutes ces critiques. Le rapport Metron (2011) critique la Ville parce qu'elle n'a pas de concept de circulation, parce que ces mesures isolées ne sont pas efficaces.

C'est pourquoi, je vous demande de renvoyer cet investissement, pas dans le sens de ne pas mettre en place ces mesures dont nous acceptons le principe mais parce que le principe de coordination et de précaution exige qu'on prévoit ce qui va se passer ailleurs. Ensuite, on pourra dire qu'on a essayé une fois: on va voir si Weibel a raison ou pas, en faisant à nouveau des comptages. Le délai échoit en octobre 2016. A partir de ce moment-là, les autres quartiers ne pourront plus se défendre ni faire recours, ce que pourrait faire par contre le Jura car c'est un grand quartier important et bien peuplé. Un petit quartier comme celui où j'habite et où se situe mon association compte certes peu d'électeurs mais est-ce une raison pour ne pas en parler?"

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"Nous sommes confrontés à un groupe UDC, par rapport auquel d'ailleurs j'avoue n'avoir pas les mêmes lectures, qui nous dit que ces mesures sont inutiles. Or, je lis un petit extrait du rapport officiel Metron, de monitoring, daté du 18 juin 2015: 'Dans l'ensemble, le report des flux a eu lieu dans le cadre des prévisions. La fermeture du pont de Zaehringen, la mesure la plus importante du projet Poya, s'est révélée juste. Le quartier du Bourg est maintenant clairement soulagé du trafic de transit et le trafic d'évitement ne s'est pas reporté sur la Basse-Ville. Le réseau routier d'ordre supérieur, l'autoroute incluse, joue dorénavant un rôle plus prépondérant'. Par contre, – et là je dois dire que je n'ai pas les mêmes lectures que M. D. Gander – 'la pression a augmenté sur l'avenue du Général-Guisan en raison de son caractère de liaison entre le périmètre Poya et les quartiers à l'ouest de la ville avec une croissance du trafic de 43%.' Je n'en peux rien, M. D. Gander, c'est le rapport de monitoring officiel qui nous donne ces chiffres; le trafic a augmenté de 43% et encore, si on écoute certains activistes, ils nous présentent des chiffres différents, probablement plus élevés. Nous, nous sommes le Centre gauche et nous partons du principe que 43%, si c'est le chiffre officiel des mesures, c'est en tout cas un chiffre minimum sur lequel il ne faut plus transiger.

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Que propose le rapport Metron par rapport à cette problématique de l'avenue du Général-Guisan? C'est la vraie question. De nombreuses mesures d'accompagnement ponctuelles et potentiellement réalisables sont inscrites dans le PDpT. Ce sont, par exemple, l'introduction de zones 30 km/h ou une interdiction de passage à la route Sainte-Agnès. Il me semble que c'est à peu près ce qu'on est en train de lire dans le message du Conseil communal. D'autre part, le renforcement du contrôle d'accès aux deux extrémités de cet axe (carrefour route du Jura - route Sainte-Thérèse et route de Morat - avenue du Général-Guisan) devrait avoir des effets positifs. En bref, le Conseil communal nous propose de faire ce que le rapport Metron propose faire. Je crois que la question ne se pose pas; nous avons besoin de renforcer ces mesures. Par rapport à la proposition des Verts, bien sûr que mieux c'est encore plus que bien. Je rappelle que, si les objectifs fixés par le PDpT ne sont pas atteints, les mesures d'accompagnement devront être complétées. Dans ce cas, la question ne se pose pas, il va falloir la compléter. Il y aura encore probablement des délais, d'opposition notamment, et je crois que – je l'ai déjà dit assez souvent dans ce plénum – le mieux est l'ennemi du bien. Alors, faisons déjà 'bien'.

Par contre, et je rejoins le groupe des Verts à ce sujet, en finissant mon intervention par une autre conclusion du rapport Metron, j'incite notre Conseil communal à l'entendre clairement 'le seul renforcement des mesures d'accompagnement ne suffira pas pour atteindre cet objectif. Dans cette optique, nous recommandons de développer une vision globale du système des transports menant à un plan de mesures'. J'imagine que ce plan de mesures ne sera pas seulement le fait de la seule Commune de Fribourg mais probablement avec différentes communes ou bien probablement avec l'Agglomération, en partenariat avec le Canton. Sur ce point, je ne rejoins pas le groupe des Verts, parce que j'ai le sentiment que c'est bel et bien une vision et un plan de mesures larges qu'il va falloir mettre en œuvre. Ce plan de mesures doit prendre en compte l'entier du réseau des transports et les différents modes de transport. Je vous remercie au nom du Centre gauche-PCS de soutenir cet investissement."

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Les questions de modération de circulation comme celles touchant au stationnement sont visiblement et naturellement, je suis tenté de le dire, les plus controversées au sein de ce conseil. Un petit bilan de la législature nous montrera que la plus grande partie des postulats, propositions, etc. touche ce domaine. En ce qui concerne le cas précis soulevé par notre collègue D. Gander, je pense que tout ce qui a été dit est correct: les mesures que le Conseil communal veut prendre sont basées effectivement sur un constat d'une circulation augmentée sur une partie du territoire et des routes de la commune de Fribourg. Ces modérations ont été demandées par les habitants du quartier avec insistance. L'avenue du général-Guisan n'est pas un axe de transit ou en tout cas ne doit pas avoir cette fonction, je vais donc soutenir ces mesures de modération du trafic. J'ai l'impression que certains partis de ce plénum soutiennent plus les gens qui

veulent transiter entre Granges-Paccot et Givisiez que les habitants de certains quartiers importants de notre ville."

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Mme Isabelle Teufel (DC/VL) intervient comme suit:

"Je voudrais vous demander de ne pas renvoyer ce message car, dans cet investissement, il y a l'aménagement du passage pour piétons à l'avenue du Général-Guisan au niveau des écoles qui est vraiment important pour la sécurité des enfants sur cet axe qui, comme l'a dit M. P.-O. Nobs, a connu 43% d'augmentation de trafic. Pour ce qui est des rétrécissements plus bas, sur l'avenue du Général-Guisan, je veux rappeler quand même que l'Association de quartier s'était opposée à la suppression des places de parc, en disant que cela allait faire une autoroute, une grande et large avenue. Notre recours a été jugé comme irrecevable et maintenant la commune doit faire des rétrécissements. Cela, nous le regrettons mais que voulez-vous, je pense que pour que nous puissions atteindre le but du PDPt qui a été signé il y a déjà plus de dix ans, il faut que nous votions cet investissement, afin que nous réglions au mieux la circulation dans ce quartier."

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration ci-après:

"J'aimerais soutenir cette demande de renvoi qui n'est pas une demande de suppression mais un renvoi en catégorie III avec présentation d'un message au plus tard en février 2016. Bien sûr, les mesures sur l'avenue du Général-Guisan sont toutes absolument nécessaires. Il est évident que, déjà lors de la construction du pont de la Poya, les mesures à prendre auraient dû être plus fortes que ce qui a été prévu à l'époque. Comme l'ont expliqué nos collègues R. Weibel et C. Allenspach, la date d'octobre 2016 est absolument fatidique pour toutes les rues et tous les quartiers concernés. Aussi est-il nécessaire d'exiger aujourd'hui des mesures pour tous les autres quartiers qui sont touchés par un trafic supplémentaire induit par le projet Poya. C'est à l'évidence le cas du Schoenberg qui n'a pas eu de mesures d'accompagnement et qui est découpé en deux aujourd'hui par une route à plus forte influence. Il faudrait donc un crédit beaucoup plus conséquent. C'est évident aussi en l'Auge et au quartier d'Alt qui a eu de bonnes mesures parce que la population s'est beaucoup investie mais ces mesures s'avèrent aussi insuffisantes par rapport à l'état initial. Il y a des vitesses surfaites, des parkings sauvages. Si on prend les mesures de l'avenue du Général-Guisan, il y aura un report. Ces mesures devraient être prises avant octobre 2016."

Je demande au Conseil communal s'il s'est adressé au Canton pour un financement supplémentaire? Des mesures sont-elles prévues? En effet, il n'y a pas de tolérance: la limite est celle du trafic qui existait avant le début du projet Poya. Contrairement à notre collègue C. Allenspach, je ne pense pas qu'il faille recourir à la Police cantonale; cela ne sert à rien. Nous n'avons pas assez de policiers pour contrôler tous ces axes. La Police cantonale ne va jamais le faire. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures d'aménagement et des mesures éditaires qu'il faut planifier et effectuer cette année, parce qu'en octobre 2016, le Canton et la Confédération vont clore ce projet 'Poya'. C'est une question juridique que de devoir réali-

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

ser ces mesures cette année, après ce ne sera plus possible sous le titre projet 'Poya'. La date pour demander un financement supplémentaire au Canton sera aussi dépassée. Je soutiens donc cette demande de renvoi en catégorie III."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) n'a pas envie de rallonger inutilement les débats mais se déclare perplexe de cette discussion dans le cadre d'un budget.

"Il y a vraiment des avis très opposés, parfois très dogmatiques, parfois très économiques et cela me déplaît quand il s'agit du bien-être d'une ville toute entière. Nous avons évidemment la situation particulière des quartiers. Il y a d'autres quartiers qui ont déjà mis en place actuellement des mesures de circulation sans conteste. En même temps, ces mesures de circulation risquent de créer des bouchons jusque dans le tunnel. J'aimerais bien connaître l'impact de ces mesures de circulation si nous les mettons en place maintenant. La contradiction entre la suppression des places de parc et les investissements pour faire de nouvelles mesures a été relevée. En même temps, la sécurité est primordiale, nous ne pouvons pas attendre qu'il y ait un accident pour mettre en place des mesures de circulation. Nous parlons de montants importants, de mesures lourdes et je serais tout à fait tenté de dire de mettre en place maintenant les mesures de circulation concernant la sécurité, parce que je crois qu'on ne peut pas attendre: si les habitants du quartier disent qu'il y a des problèmes de sécurité, on doit les réaliser tout de suite. Par contre, je serais pour reporter le reste dans un message en tenant compte de tous les divers aspects qui ont été exposés aujourd'hui. Nous devons prendre connaissance de ces aspects. Par conséquent, chose surprenante de ma part, je vais soutenir la proposition de M. D. Gander."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime en ces termes:

"Il est évident que les mesures de sécurité sont absolument indispensables. Cependant, je pense que la réflexion de M. R. Weibel doit être prise en considération et analysée. Chaque fois que, dans cette ville, des mesures ont été prises dans un secteur, les ennuis ont été reportés sur d'autres secteurs. C'est la dernière chance que l'on a de faire une réflexion globale. Il y a une proposition qui est, à mon avis, intelligente: s'il faut prendre des mesures de sécurité dans un endroit dangereux, certaines mesures de sécurité – que j'appellerais 'légères' – pourraient être prises et donneraient une certaine garantie à un moment donné. Prenons cette dernière chance de faire encore une analyse globale pour éviter un nouveau report de trafic car c'est exactement ce qui va se passer. Le trafic, qui va être bloqué à l'avenue du Général-Guisan, va se retrouver du côté du Bourg, parce que ces gens vont chercher à atteindre leur destination par un autre itinéraire. Ce n'est pas demain que les gens vont laisser leur voiture au garage."

Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) nimmt wie folgt Stellung:

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

"Es gibt gute Gründe für die Investition der zusätzlichen Begleitmassnahmen der Poyabrücke zu sein. Es gibt auch gute Gründe dagegen zu sein. Ich verstehe eigentlich beide Seiten. Vielleicht liegt das Problem auch darin, dass niemand, kein Quartier Durchgangsstrassen haben will. Jeder wehrt sich dagegen. Ich möchte die Frage einmal umdrehen und fragen: kann die Stadt, kann der Gemeinderat einmal positiv definieren, welche Strassen noch Durchgangsstrassen sind? Das Bedürfnis ist evident und man kann es drehen und wenden wie man will aber abblocken kann man den Verkehr auch nicht, man kann nicht den ganzen Verkehr vor den Toren der Stadt lassen. Das Bedürfnis besteht und deshalb erwarte ich eigentlich vom Gemeinderat einmal einen positiven Beitrag zu dieser Frage."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste demande de soutenir cet investissement. En effet, les comptages effectués six mois après l'ouverture du pont de la Poya ont démontré une augmentation importante de la circulation privée sur cet axe. Même si nous comprenons la crainte des Verts, notamment concernant un report de trafic, nous trouvons qu'il est très important d'agir sur l'avenue du Général-Guisan et sur la route Sainte-Agnès. Nous profitons de saluer les propositions faites par le Conseil communal. Pour le passage pour piétons sur l'avenue du Général-Guisan, nous trouvons que la pose de feux, ainsi que l'aménagement de la chaussée doivent être réalisés rapidement car il y a un risque marqué pour les enfants qui se rendent à l'école du Jura et qui ne bénéficient plus des patrouilleurs scolaires. Le nombre de parents qui accompagnent leurs têtes blondes à l'école avec la voiture a sensiblement augmenté, ce qui crée un danger supplémentaire. Je profite de cette occasion pour demander au Conseil communal de bien vouloir laisser fonctionner ces feux en permanence non seulement aux heures de pointe. Concernant la borne de la route Sainte-Agnès, elle permettra de couper le trafic en direction du centre-ville et vice versa aux heures de pointe et ne coupera pas le quartier en deux parties aux heures creuses. Elle permettra aussi de faire respecter la zone 'bordiers autorisés' entre 21.00 et 06.00 heures. Le groupe socialiste soutient cet investissement en catégorie II et rejette le renvoi en catégorie III."

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, intervient en ces termes:

"Je vais être très bref et passerai ensuite la parole à mon collègue, M. T. Steiert, puisque que ces mesures de modération de trafic sont réalisées par le Génie civil, d'où le fait qu'elles figurent dans les chiffres 5xx. Par contre, ces mesures sont planifiées par le Service de la mobilité."

J'aimerais dire que, quand j'entends M. D. Gander dire que ces mesures sont prises parce que l'on réagit à JurAction par exemple, c'est faux. Ces mesures sont imposées par le PDpT. Ce n'est pas parce que les

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

habitants du quartier nous disent qu'il faut faire certaines choses que nous les faisons. Ce fameux PDpT, tel que proposé et auquel nous sommes, le Conseil communal tout comme l'Etat et Granges-Paccot pour ce qui la concerne, liés, a permis de fixer des objectifs, des conditions et des procédures. Ainsi, après les contrôles qui ont été faits deux ans après l'ouverture du pont, des mesures complémentaires devaient être prises si les objectifs de ce PDpT n'étaient pas été remplis, ce qui est manifestement le cas d'après les comptages qui ont été faits au quartier du Jura, et en particulier à l'avenue du Général-Guisan mais ce qui n'est pas le cas dans les autres quartiers. Nous ne faisons qu'appliquer à la lettre ce PDpT. Il ne s'agit pas pour nous d'aller au-delà parce que, sinon, à entendre certains intervenants, on devrait refaire toute la politique de modération de trafic pour l'entier de la ville. Nous n'allons pas au-delà du PDpT.

Par contre, nous devons respecter ce à quoi nous nous sommes engagés dans les délais qui ont été fixés. C'est pourquoi ce message vient aujourd'hui en catégorie II. Aller dans le sens de M. R. Weibel ou de Mme C. Mutter, notamment, qui demandent un message pour le mois de février 2016, est absolument impossible. En effet, si on veut être crédible, vous le savez aussi bien que moi, les mesures de modération de trafic, quelles qu'elles soient ou toute autre mesure de circulation, doivent être réfléchies et étudiées. Cela ne s'improvise pas: il est absolument impossible de présenter un autre message au mois de février 2016 concernant d'autres quartiers. En effet, après l'adoption du message par le Conseil général, certains travaux doivent être entrepris, des mises à l'enquête publiées; cela prend du temps et vous n'arriverez jamais à être prêts d'ici au mois d'octobre si vous voulez refaire la politique complète de la circulation en ville de Fribourg.

Je vous demande donc, au nom du Conseil communal, de voter cet investissement tel qu'il vous est soumis et qui répond au PDpT et aux exigences qui ont été formulées. Pour le détail des mesures et d'autres commentaires, je laisse la parole à mon collègue M. T. Steiert. Directeur de la Mobilité."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, poursuit ainsi:

"En effet, j'aimerais rebondir sur ce que vous venez de dire par rapport à l'intervention de M. D. Gander. Ce ne sont pas les déclarations, les exigences ou les attentes d'un groupe d'activistes qui font agir le Conseil communal mais c'est tout simplement une base légale qui s'appelle le Plan directeur partiel des transports (PDpT) qui a été adopté dans le cadre du projet Poya et qui lie les autorités. La méthodologie prescrite par le PDpT, comme on l'appelle, prévoit que des comptages devaient être faits avant et après la mise en œuvre du projet Poya à des emplacements et à des périodes prédéfinies. Si l'on constatait des dépassements d'une certaine importance sur ces emplacements prédéfinis, des mesures devraient être prises. C'est exactement dans ce contexte-là que nous nous trouvons,

c'est-à-dire dans un contexte légal.

PROVISoire

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Le projet Poya est un projet cantonal et la répartition des compétences ayant été convenue entre la Ville et l'Etat, c'est ce dernier, par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (ci-après: DAEC) qui a conduit les études prévues par le PDpT. Il a mandaté un bureau d'experts pour effectuer l'analyse des comptages et ceux-ci ont démontré que le seul axe présentant des dépassements de la charge de trafic, exigeant des mesures complémentaires, est celui de l'avenue du Général-Guisan et de la route Sainte-Thérèse. Les mesures relèvent pour la plupart de la compétence de la Commune et ces mesures sont précisément celles que nous avons présentées à la presse au début décembre 2015 et qui sont brièvement esquissées à la page 30 du message. Les arguments avancés par le groupe des Verts se situent en dehors du cadre fixé par le PDpT. Ils sont dès lors irrecevables sous l'angle juridique. Au-delà de ces considérations juridiques, ces arguments sont aussi dénués de tout fondement. En effet, prétendre que les mesures à venir sur l'axe avenue du Général-Guisan et la route Sainte-Thérèse provoqueront des reports massifs sur le quartier de l'Auge constitue au mieux un malentendu innocent, au pis une malhonnêteté intellectuelle. Il suffit de comparer en termes de gabarit routier l'avenue du Général-Guisan et la rue des Forgerons. Il suffit aussi de prendre une carte de la ville et d'imaginer les cheminements des automobilistes qui vont éviter l'axe de l'avenue du Général-Guisan pour se rendre au centre-ville. Il est peu probable qu'ils emprunteront le pont de la Poya, qu'ils descendront le Stadtberg, qu'ils passeront par la rue des Forgerons pour remonter via la Neuveville vers la rue de la Grand-Fontaine ou la Route-Neuve. Ce qui est juste, c'est qu'il y aura certainement des reports partiels sur la rue de Morat et sur la route des Alpes, là je rejoins M. R. Weibel qui précise, d'ailleurs, à juste titre que la science de la circulation n'est pas comparable à la météo; en effet, les deux ne sont pas des sciences tout à fait exactes.

S'attaquer aux mesures proposées sur l'axe Général-Guisan sous prétexte que d'autres quartiers ne bénéficient pas de mesures simultanées constitue une insulte aux personnes qui habitent dans ce secteur et qui attendent, à juste titre, que la charge de trafic actuelle puisse être réduite, en conformité avec ce que nous impose le PDpT. La coordination des mesures de circulation et la planification directrice du trafic en ville qui font défaut dans ce dossier, selon M. R. Weibel, n'ont pas à être traitées dans le contexte du PDpT qui, nous le rappelons, est un instrument sectoriel. Nous nous permettons d'ailleurs de rappeler à M. R. Weibel que, en tant que membre de la Commission de l'aménagement, il a eu tout loisir de prendre connaissance de la planification de la circulation lors de l'examen du Plan directeur des transports qui fait partie intégrante du Plan d'aménagement local. Or, ce Plan directeur montre de manière assez précise dans quel(s) quartier(s), dans quel(s) secteur(s) et sur quel(s) axe(s) des mesures pourront être prises. C'est dans ce contexte et par le biais de ce Plan directeur que doit se faire la coordination, non pas dans le cadre du PDpT.

Frau E. Schneuwly-Aschwanden, die nicht in der Planungs-

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

kommission sitzt, hat natürlich nicht diesen Informationsvorsprung, den Hr. R. Weibel hat und fragt richtigerweise an, ob wir im Sinne haben die Hierarchie der Strassen zu definieren. Das ist in der Tat der Fall und im Rahmen der Ortsplanungsrevision haben wir logischerweise, weil uns das auch die kantonale Gesetzgebung vorschreibt, einen Verkehrsrichtplan verabschiedet. Dieser Verkehrsrichtplan wurde den kantonalen Behörden mit dem gesamten Ortsplan zur Vorprüfung unterbreitet und wird im Verlauf des Jahres 2016, so hoffen wir, wenn die Mühlen Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion etwas schneller mahlen, wieder zu uns zurück kommen und dann endgültig dem Volke unterbreitet werden. Der Vorstoss von Generalrat R. Weibel verfolgt vorwiegend Partikulärinteressen und nicht einmal diese, soweit sie das Auquartier betreffen, könnten durch einen Verzicht auf die Massnahmen im Jura-Torryquartier befördert werden. Es geht hier offenbar in erster Linie darum, die Bewohnerinnen und Bewohner unserer Stadt auseinander zu dividieren und Zwietracht zu sehen. Der Gemeinderat ist dem öffentlichen Interesse verpflichtet und hat einzig dem Gemeinwohl zu dienen. Er trifft Massnahmen dort, wo sie nötig und gerechtfertigt sind und er hält sich bei deren Umsetzung an den Grundsatz der Verhältnismässigkeit. In diesem Sinne ist es richtig, jetzt Massnahmen im Bereich Jura-Torry zu planen und ebenso wäre es falsch in eine Hektik zu verfallen und Zusatzmassnahmen im Auquartier vorzusehen. Die, in etwa gleich starke, Abnahme des Verkehrs auf der Route de la Neuveville lässt zumindest den Schluss zu, dass es sich bei der registrierten Zunahme auf der Stadtbergstrasse, zumindest teilweise, um hausgemachten Verkehr und nicht um Transitverkehr handelt. Ein Teil kann auch der demographischen Entwicklung und der damit zusammenhängenden Fahrten zur Abfallsammelstelle zugeordnet werden. Dieser Verkehr stellt indes für die Bewohner des Auquartiers nur eine unwesentliche Belastung dar.

Pour terminer, le Conseil communal vous demande de confirmer le crédit d'investissement de 300'000 francs et conclut évidemment au refus des propositions de renvoi ou de réduction de ce montant. Les deux propositions auraient pour conséquence pure et simple que les objectifs imposés par le PDpT ne pourraient pas être réalisés dans les délais imposés par cette base légale."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, apporte la précision suivante:

"La Commission financière a accepté ce crédit à l'unanimité des 10 membres présents. En son nom, je vous demande de soutenir la proposition du Conseil communal."

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, ajoute ce qui suit:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a approuvé cet investissement à la quasi unanimité. La question d'un renvoi n'a pas été évoquée, je ne vais donc pas m'exprimer à ce sujet."

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Vote 1

Opposée à l'amendement de M. Daniel Gander de diminuer ce poste d'un montant de 180'000 francs pour le réduire à 120'000 francs, la proposition de M. Rainer Weibel de reporter cet investissement en catégorie III est refusée par 20 voix contre 10 et 28 abstentions.

Vote 2

Opposée à l'amendement de M. Daniel Gander de diminuer ce poste d'un montant de 180'000 francs pour le réduire à 120'000 francs, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 300'000 francs pour le complément aux mesures d'accompagnement Poya, est acceptée par 45 voix contre 17 et 1 abstention.

- 7. 520.501.07 Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) – Mise en conformité des arrêts TC Fr. 150'000,00**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"Vous savez que nous devons nous conformer à la loi sur l'égalité pour les handicapés d'ici à 2023, C'est pourquoi il sera désormais régulièrement prévu, ces prochaines années prochaines, des montants de l'ordre de 150'000 francs pour faire les adaptations nécessaires."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour la mise en conformité des arrêts des transports publics selon la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est accepté à la majorité évidente.

- 8. 520.501.08 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit Fr. 1'200'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 1'200'000 francs pour les mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit est accepté à la majorité évidente.

- 9. 520.501.09 Place Jean-François Reyff - réfection Fr. 300'000,00**

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Discussion

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"J'aimerais simplement remercier le Conseil communal d'avoir entendu les habitants du quartier de l'Auge qui avaient violemment fait savoir leur mécontentement au Conseil communal lors de leur dernière assemblée du quartier notamment en lien avec le mauvais entretien des pavés. Les habitants ont, cette fois-ci, été partiellement entendus et ces travaux arrivent enfin. Je remercie donc le Conseil communal d'avoir mis cet investissement."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie M. P.-O. Nobs:

"Le Conseil communal est conscient que depuis plusieurs années il y a un gros problème sur cette place. Par contre, ce qui avait été prévu, et c'est ce qui explique le retard, c'est qu'on souhaitait faire cette place en même temps que celle du Petit-Saint-Jean."

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour la réfection de la place Jean-François Reyff est accepté à la majorité évidente.

10. 520.501.10 Murs de soutènement de la route des Neigles et de la route des Forgerons	Fr.	400'000,00
--	------------	-------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 400'000 francs pour l'assainissement des murs de soutènement de la route des Neigles et de la route des Forgerons est accepté à la majorité évidente.

11. 520.506.16 Remplacement de véhicules	Fr.	280'000,00
---	------------	-------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 280'000 francs pour des remplacements de véhicules est accepté à la majorité évidente.

12. 532.501.45 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement et études	Fr.	2'000'000,00
--	------------	---------------------

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Discussion

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je suis un dossier depuis maintenant deux législatures concernant la récupération de chaleur à partir des eaux usées. Je demande si, dans ce cas-là, il y a quelque chose à faire."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond en ces termes:

"La question se situe un peu en annexe de l'investissement proposé. Comme il avait été répondu à l'époque à M. L. Dietrich, il est vrai qu'il n'est pas évident, en tout cas dans les canalisations en tant que telles, de récupérer la chaleur. Par contre, une étude toute récente analyse la possibilité de récupérer la chaleur de la STEP pour du chauffage à distance dans le futur quartier des Hauts de Schiffenen. Aucune décision n'a encore été prise mais une étude a été réalisée récemment dans ce cadre-là."

Vote

Le crédit de 2'000'000 de francs pour l'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux usées et des études est accepté à la majorité évidente.

13. 532.506.05 Traitement des micropolluants de la station d'épuration: étude et tests	Fr.	400'000,00
---	------------	-------------------

Récusation

M. Raphaël Casazza (PLR), en tant qu'associé au Bureau qui a un mandat dans le cadre de cet investissement, se récusé et quitte la salle des débats.

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime en ces termes:

"Comme spécifié, il s'agit d'une étude. Le coût de la construction, si l'étude est acceptée, s'élèverait à 12 millions de francs. La Commission s'est intéressée à la manière dont elle serait financée car dans les commentaires il est mentionné que l'installation est subventionnée à hauteur de 70% (de 12 millions). Cependant, il y a des coûts d'exploitation. La Commission souhaitait savoir si le principe du pollueur-payeur pouvait être appliqué sur les frais d'exploitation. Nous avons posé la question au Conseil communal mais nous n'avons pas encore eu de réponse très claire. C'est une affaire à suivre puisqu'il y a beaucoup de frais en jeu."

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après:

" Je remercie le Conseil communal d'avoir pris en main ce dossier nécessaire et urgent. Je remercie également mes collègues d'accepter cet investissement."

Vote

Le crédit de 400'000 francs pour une étude et des tests concernant les traitements des micropolluants de la STEP est accepté à la majorité évidente.

Pause

La séance est interrompue de 21.00 heures à 21.14 heures.

Récusation

M. Raphaël Casazza (PLR) réintègre la salle des délibérations.

14. 533.501.01	Endiguement des berges de la STEP	Fr.	800'000,00
-----------------------	--	------------	-------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 800'000 francs pour l'endiguement des berges de la STEP est accepté à la majorité évidente.

15. 611.503.23	Hôpital des Bourgeois: réaffectation des locaux de l'Auberge de jeunesse: études	Fr.	50'000,00
-----------------------	---	------------	------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour des études visant la réaffectation des locaux de l'Auberge de jeunesse sis à l'Hôpital des Bourgeois est accepté à la majorité évidente.

16. 611.503.24	Assainissement énergétique: enveloppe de bâtiments communaux	Fr.	100'000,00
-----------------------	---	------------	-------------------

La parole n'est pas demandée.

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'assainissement énergétique de l'enveloppe de bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente.

- 17. 611.503.25 Contrôle et mise en conformité des installations électriques, selon nouvelles normes incendie** Fr. 75'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 75'000 francs pour le contrôle et la mise en conformité des installations électriques, selon les nouvelles normes incendie, est accepté à la majorité évidente.

- 18. 612.503.02 Ecole de la Heitera, installation d'une centrale CCF** Fr. 500'000,00

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, s'exprime comme suit:

"La Commission de l'Edilité a approuvé à une nette majorité cet investissement. La discussion a porté sur le fait de changer la production de chaleur avant d'avoir isolé complètement l'enveloppe."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 500'000 francs pour l'installation d'une centrale de chauffage couplage-chaleur-force (CCF) à l'école de la Heitera est accepté à la majorité évidente.

- 19. 612.503.03 CO Jolimont (ancienne DOSF) à rénover et à transformer: études** Fr. 190'000,00

Discussion

M. Marc-David Henninger (PS) intervient comme suit:

"Si vous le permettez, je vais directement synthétiser les commentaires pour les trois prochains points en une intervention."

Comme vous le savez, le groupe socialiste soutient à cha-

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

que fois les investissements liés aux écoles. Nous sommes également de fervents partisans pour la mise en conformité des sites scolaires de la ville de Fribourg. Néanmoins, je dois avouer que ces investissements, aujourd'hui, ne nous satisfont pas totalement. Je vais vous expliquer les raisons de ce malaise. Il y a cinq ans, la Direction des Ecoles nous a présenté le Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg. Trois ans plus tard, nous avons reçu une réactualisation de ce dernier qui a fait office de la première partie pour l'augmentation des impôts. La question que nous nous posons est maintenant de savoir où nous allons. Wir haben das Gefühl, dass momentan die Schulhäuser wie Pilze aus dem Boden schießen und wir haben ehrlicherweise gesagt, den Ueberblick vollkommen verloren.

Les investissements proposés aujourd'hui ne sont partiellement pas en accord avec les dernières informations reçues officiellement par la Direction des Ecoles. Nous sommes aujourd'hui saisis de demandes d'investissements qui ne sont prévues dans aucun Plan directeur. Nous ne savons pas quand sera atteint le grand pic des besoins en investissements scolaires. Nous regrettons également le timing de toute cette action: les premiers pavillons pour l'école de la Heitera seront utilisés dans un an et demi déjà et nous n'avons pas le choix de dire oui ou non. Nous n'avons pas non plus le temps d'avoir un plan b. Vous allez peut-être argumenter qu'il n'est pas possible de prévoir actuellement à plus long terme la nécessité en bâtiments scolaires mais nous sommes d'avis que cette possibilité existe. Nous avons l'impression qu'une meilleure collaboration entre la Direction des Ecoles et le Service d'urbanisme et d'architecture pourrait amener à prévoir plus aisément les besoins futurs au niveau des établissements scolaires dans notre ville. Pour le moment, nous jouons les pompiers, au lieu de prévenir le feu, nous courons d'un incendie à l'autre.

Nous regrettons également l'attitude de communication du Conseil communal. Le message pour l'investissement 612.503.05 'Ecole de la Heitera: étude pour la construction de six pavillons', à titre d'exemple, nous donne l'impression que le Conseil communal considère cet investissement comme acquis sans devoir se donner la peine de convaincre, d'informer et de discuter.

Cela dit, le groupe socialiste soutiendra, sans euphorie, les trois prochains investissements. Néanmoins, nous demandons au Conseil communal à l'avenir:

- 1. une réactualisation régulière de la clause du besoin dans le cadre du Plan directeur des écoles;*
- 2. une prévision à plus long terme qu'actuellement, notamment avec une collaboration plus étroite entre la Direction des Ecoles et le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les précisions suivantes:

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

"Je prends acte des remarques de M. M.-D. Henninger. J'aimerais simplement dire que la collaboration est actuellement excellente entre la Direction des Ecoles et le Service d'urbanisme et d'architecture, ainsi d'ailleurs qu'avec la Direction des Finances, puisque ce sont les trois Directions qui s'occupent en priorité de cette problématique d'extension des besoins scolaires. Vous savez aussi que la clause du besoin évolue très rapidement en raison de l'évolution démographique.

J'ajouterai une remarque en ce qui concerne les pavillons de l'école de la Heitera: il ne s'agit pas de considérer que c'est quelque chose d'acquis, puisque précisément nous venons avec une étude cette année et que, suivant les résultats de cette étude, nous reviendrons l'année prochaine avec un nouveau message pour la réalisation du crédit d'ouvrage de ces pavillons provisoires."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, poursuit comme suit:

"Je suis exactement du même avis que mon collègue, à savoir qu'il existe une excellente collaboration entre le Service de l'édilité et celui des écoles, non seulement entre nos deux services du reste, mais également avec le Service des finances. Depuis que je suis entrée au Conseil communal, les trois services œuvrent en commun, soutenus aussi par l'Administration générale. C'est la raison pour laquelle le grand retard qui existait dans les infrastructures scolaires peut peu à peu se combler.

Effectivement, vous pouvez avoir l'impression que nous sommes toujours en train de courir après les infrastructures scolaires. C'est effectivement le cas. Parce que le retard était tel que, quand je suis entrée au Conseil communal, mon Service était affolé en voyant les chiffres de l'augmentation des enfants, se demandant bien où il allait mettre ces enfants. C'est pour cela que, maintenant, nous sommes coincés entre l'accroissement de la population et les besoins et les manques qui existent dans les établissements. Il faut savoir que, dans les établissements que nous avons, beaucoup de classes ne sont pas mises aux normes. C'est ce que nous constatons à la Neuveville et à la Heitera. A part le nouveau site de la Villa-Thérèse, la plupart des classes des anciens bâtiments scolaires ne sont pas aux normes. Aucun de ses anciens bâtiments n'offre un parc de salles entièrement mises aux normes.

A cela s'ajoute l'augmentation de la population. Tant que la population baissait, on pouvait encore supporter le fait que ces établissements n'étaient pas aux normes mais maintenant ce n'est plus possible. Ce d'autant plus que deux écoles enfantines ont été construites. Les nouvelles classes liées à l'introduction de la deuxième année d'école infantine, ont été créées dans les établissements existants en faisant usage de tout l'espace qui restait à disposition, sauf pour deux d'entre eux pour lesquels ce n'était pas possible. L'introduction de cette deuxième année d'école infantine a encore accru le problème lié à l'accroissement démographique.

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Je peux tout à fait comprendre la remarque de M. M.-D. Henninger mais lui assure que nous faisons au mieux avec ce que nous avons.

En ce qui concerne la planification de l'école de la Heitera, c'est pareil. Nous espérons pouvoir faire démarrer plus vite le projet d'une école en dur, parce que deux filières doivent être créées au Schoenberg. Mais la planification financière a exigé de décaler dans le temps la construction d'une école en dur définitive. Par conséquent, ces six pavillons doivent impérativement être érigés pour pouvoir attendre le moment où cette école en dur pourra être réalisée."

Vote

Le crédit de 190'000 francs pour les études préalables au projet de rénovation et de transformation du CO de Jolimont (ancienne DOSF), est accepté à la majorité évidente.

**20. 612.503.04 Ecole de la Vignettaz:
concours de projet Fr. 450'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 450'000 francs pour l'organisation d'un concours de projet d'architecture relatif à l'école de la Vignettaz est accepté à la majorité évidente.

**21. 612.503.05 Ecole de la Heitera: étude
pour la construction de six
pavillons Fr. 340'000,00**

Discussion

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, fait la remarque suivante:

"Lors de la discussion au sein de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, l'emplacement prévu dans un premier projet a été longuement discuté et nous espérons que celui-ci pourrait être décalé."

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration suivante:

"Le groupe socialiste soutient les crédits pour les bâtiments scolaires, les besoins étant manifestes. Il n'est cependant pas prêt à accepter n'importe quelle solution par la suite. Nous appuyons le Conseil communal dans sa volonté de construire ces six pavillons. Par contre, comme M. G. Rhally, Président de la Commission de l'édilité, l'a évoqué, leur implantation est prévue sur la place de jeu et le terrain de sport, ce qui n'est

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

pas admissible. Il s'agit d'une place indispensable pour l'école de la Heitera et de la seule place goudronnée à disposition des jeunes dans tout le quartier du Schoenberg. C'est une place qui est, par ailleurs, encore protégée du trafic individuel motorisé, et assez idéalement située. Elle génère peu ou pas de bruit – sinon les voisins s'en plaindraient – et les jeunes qui fréquentent très souvent cette place se sentent vraiment à l'aise.

Le Conseil communal propose l'aménagement d'une nouvelle place de jeux, qui est estimé à un montant de 220'000 francs. La suite n'est pas comprise dans ce crédit. A mon avis, il serait mieux de refaire la surface existante qui est dans un état franchement lamentable car aménager une autre surface est visiblement une proposition faite sans aucune connaissance du quartier. En effet, il n'y a aucune surface disponible, que ce soit proche de l'école ou ailleurs, sauf si on envisage de goudronner les dernières surfaces vertes autour de l'école.

Comme je l'ai déjà dit lors de l'examen de cet investissement à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, je propose de prospecter sur les deux alternatives suivantes: d'une part, la place de stationnement de la paroisse, juste à côté de l'école. Il serait bon d'entamer un dialogue à ce sujet avec cette paroisse. D'autre part, il existe une place de stationnement entre la poste et l'école qui est très grande et dont la Commune est propriétaire. Cela constitue une alternative réelle. Ceci serait la condition pour un crédit de construction futur."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les précisions suivantes:

"Je prends note des remarques de M. C. Allenspach qu'il a déjà exprimées dans le cadre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Nous nous sommes engagés, lors de cette séance de Commission, à rechercher le meilleur emplacement possible, par le biais de ce crédit d'étude. Il est vrai qu'on avait en tête, en premier, l'emplacement auquel il a été fait allusion. Par contre, les suggestions qui ont été faites en Commission – il y en a eu deux, une de M. C. Allenspach et une de M. G. Bourgarel – vont être prises en compte. Nous allons intégrer ces éléments-là, ces pistes de réflexion, dans le cadre de l'étude."

Vote

Le crédit de 340'000 francs pour l'étude de la construction de six pavillons à l'école de la Heitera est accepté à la majorité évidente.

22. 612.503.97 Ecole de la Heitera: remplacement des fenêtres	Fr.	350'000,00
--	------------	-------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Le crédit de 350'000 francs pour le remplacement des fenêtres à l'école de la Heitera est accepté à la majorité évidente.

23. 613.503.32 Foyer Saint-Louis, remplacement ascenseur Fr. **85'000,00**

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, précise, avec un léger sourire, ne pas avoir de remarques à formuler.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit:

"Si M. le Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sourit, c'est en raison de la remarque qu'il a faite dans son entrée en matière. Est-ce un investissement ou est-ce une dépense de fonctionnement? Vu le montant de 85'000 francs, c'est un investissement. Je vous rappelle que, depuis de nombreuses années, le Conseil communal considère que les montants supérieurs à 50'000 francs sont des investissements. En outre, ce nouvel ascenseur est aussi une plus-value, notamment en matière d'économie d'énergie."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 85'000 francs pour le remplacement de l'ascenseur au Foyer Saint-Louis est accepté à la majorité évidente.

24. 614.503.01 Site des Neigles, remplacement des portes des ateliers et de la ventilation Fr. **80'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour le remplacement des portes et de la ventilation des ateliers du site des Neigles est accepté à la majorité évidente.

25. 614.506.00 Changement de la centrale de commande informatique des serres Fr. **50'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour le changement de la centrale de commande informatique des serres est accepté à la majorité

évidente.

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

26. 616.503.02 Extension de la Caserne des pompiers Fr. **660'000,00**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les précisions suivantes:

"En l'occurrence, le Conseil communal propose de passer cet investissement en catégorie III dans la mesure où, depuis la rédaction du message, nous avons pris connaissance de la rentrée des offres de l'entreprise générale qui se situent environ à 20% au-dessus des estimations budgétaires que nous avons faites. Nous avons donc, au niveau du Conseil communal, décidé de stopper la procédure et de répartir en mettant en concurrence les entreprises, CFC par CFC, comme dans un cas normal. Nous avons bon espoir d'arriver à maintenir les coûts qui avaient été annoncés. Vu les circonstances, nous avons estimé préférable, premièrement, d'être transparents et de vous le dire, et deuxièmement, de faire un message complet. Le fait de passer d'un investissement de catégorie II en investissement de catégorie III va impliquer quelques mois de retard pour l'ouverture de ce bâtiment agrandi de la Caserne des pompiers. Cela ne pose pas de problème majeur, cette décision ayant été prise en concertation avec le Commandant du Service du feu qui fait partie de la Commission de bâtisse, ainsi d'ailleurs que M. T. Steiert."

La parole n'est pas demandée.

Vote

La proposition du Conseil communal de reporter cet investissement en catégorie III est acceptée à la majorité évidente.

27. 620.501.34 Centre cantonal de natation: étude Fr. **150'000,00**

Discussion

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, tient les propos suivants:

"Dans le cadre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, nous avons eu plaisir d'avoir des explications assez détaillées de M. T. Steiert au sujet de ce futur Centre cantonal de natation. Cet investissement de 150'000 francs est le premier pas d'un investissement qui sera relativement conséquent. Le souhait que nous avons est que l'image ou le but final de ce Centre cantonal de natation soit prochainement expliqué à tout le Conseil général."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"J'annonce mes liens d'intérêts à titre d'exemple à la proposition interne n°19. Je suis Président de la Fédération fribourgeoise de

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

natation et c'est à ce titre que je m'exprime.

Je salue vivement cet investissement pour l'étude. Par contre, je note qu'il n'y a aucun autre investissement annoncé pour l'instant dans le Plan financier. J'appelle de mes vœux que le Conseil communal parte à la rencontre de tous les partenaires afin qu'ils se rassemblent autour d'un projet. Nous avons différents projets qui fleurissent maintenant, vu les décisions qui ont été prises au niveau cantonal et les montants qui ont été alloués. J'appelle de mes vœux qu'il n'y ait pas de projets qui se cannibalisent mais qu'ils soient porteurs de rassemblement et qu'ils permettent de se fédérer pour cette fameuse piscine dont nous avons tant besoin, pour les sportifs naturellement mais avant tout pour la population, ainsi que pour les écoles."

M. Jérôme Hayoz (PS) tient les propos suivants:

"Le groupe socialiste est très content de voter ce soir ce crédit d'étude pour la construction d'un Centre cantonal de natation à Saint-Léonard. Pour le groupe socialiste, l'emplacement de ce Centre est une des questions les plus importantes à étudier. La question de l'emplacement est surtout, à notre avis, aussi une question de mobilité. Cela veut dire qu'il faut absolument que ce futur Centre de natation soit idéalement accessible par les transports publics et la mobilité douce. Pour cette raison, le plateau de Saint-Léonard est un emplacement idéal avec une Gare existante 'Fribourg – Freiburg Poya'. En ce moment, des discussions ont lieu au sein desquelles une deuxième Gare est planifiée, qui sera soumise à la Confédération dans le cadre des projets FAIF. Le plateau de Saint-Léonard est également desservi par la ligne 1 des bus TPF. Ce plateau est d'une accessibilité en transports publics exemplaires. En plus, la TransAgglo traverse ce plateau, rendant un déplacement à vélo ou à pied très attractif.

Un autre argument parle aussi pour un Centre cantonal de natation à Saint-Léonard: les infrastructures sportives existantes. Cela veut dire qu'après les deux patinoires, la halle de basket, le stade de foot, un Centre cantonal de natation complèterait l'offre existante et ferait du plateau de Saint-Léonard un site sportif complet et aussi logique.

Pour cette raison, le groupe socialiste plaide pour l'emplacement de ce centre à Saint-Léonard et invite toutes les forces de la Ville, mais aussi de l'Agglomération et du Canton, à se rassembler autour de ce projet. Six points sont, à notre avis, à observer:

- 1. Il faut un emplacement qui permette au plus grand nombre de la population de notre région et de notre canton de s'y rendre.*
- 2. Un emplacement qui permette une accessibilité idéale en transports publics et aussi par la mobilité douce.*
- 3. Un emplacement qui limite l'augmentation du trafic individuel motorisé à un strict minimum.*

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

4. *Un emplacement qui permette d'être facilement accessible pour les habitants hors de la région et du canton lors de manifestations d'envergure cantonale ou nationale.*
5. *Un emplacement qui convainque tout le monde pour un financement abordable des communes concernées*
6. *Un emplacement qui soit disponible et permette une construction le plus vite possible.*

Une dernière remarque: je crois qu'il faut absolument parler d'un Centre cantonal de natation, non seulement d'une piscine olympique. Il faut changer d'optique et opter pour un Centre cantonal de natation. Seule cette solution est vraiment cohérente et intégrante.

Der Gemeinderat hat mit seiner Option 'Plateau Saint-Léonard' alle guten Argumente in der Hand. Der Standort überzeugt in allen zentralen Punkten. Nun gilt es ein kohärentes Projekt vorzulegen. Genau aus diesem Grund ist dieser Studienkredit von grosser Wichtigkeit. Denn es gilt alle Akteure von der Lösung 'Centre cantonal de natation au Saint-Léonard' zu überzeugen und dies mit praktischen und alltagsorientierten Argumenten. Eines ist heute schon klar. Die Stadt Freiburg kann finanziell alleine ein solches Projekt nicht stemmen. Eine Finanzierung muss gemeinsam mit anderen Gemeinde und dem Kanton geschehen und dafür brauchen wir auch eine Lösung, die alle Kräfte vereint und alle Akteure ins Boot holt. Dies kann der Standort Saint-Léonard und wir werden es mit dieser Studie beweisen. Davon sind wir überzeugt."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"J'aimerais remercier les deux intervenants. Le Conseil communal partage totalement ce qui a été dit, tant par M. L. Dietrich que par M. J. Hayoz, qui a d'ailleurs très bien résumé les avantages géographiques du site Saint-Léonard."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports, poursuit ainsi:

"M. L. Dietrich, il est évident que la recherche de partenaires fera l'objet de nos travaux et de nos réflexions dans le cadre de cette étude de faisabilité que nous mènerons en 2016. Nous avons établi un planning. Dès que cette étude de faisabilité sera terminée, nous commencerons à travailler sur un montage financier. L'objectif est vraiment de faire avancer rapidement ce projet et, comme vous le dites à juste titre, l'objectif n'est pas qu'un projet en cannibalise un autre. Nous ne voulons surtout pas courir le risque qu'à Villars-sur-Glâne il y ait un projet qui, selon certains, semble être finançable, crédible, en bonne route, etc. et nous retrouver dans deux ou trois ans face au même projet à Villars-sur-Glâne qui aurait éventuellement échoué. Ce n'est pas ce que je souhaite, mais en

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Suisse plein d'autres projets très ambitieux ont échoué. Le résultat serait que, dans trois ans, on devrait repartir de zéro. Dans ce contexte, on part tous et on espère qu'un des projets aboutira. Notre projet a un grand avantage, mis à part tout ce qui vient d'être dit par M. J. Hayoz, sur l'implantation. Il a aussi l'avantage du calendrier puisque la zone est déjà adaptée pour accueillir ce Centre. En ce sens, je pense que nous avons une longueur d'avance."

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour l'étude de faisabilité et l'établissement d'un cahier des charges relatifs au Centre cantonal de natation est accepté à la majorité évidente.

**28. 620.501.44 AGGLO 11.7.22 (A PA3):
Passage inférieur émer-
gence Beauregard: étude Fr. 80'000,00**

Discussion

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, tient les propos suivants:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures souhaite que les CFF montrent plus d'enthousiasme et participent à ce passage inférieur. L'accès à la Gare du côté Beauregard n'est pas aisé; ce serait la moindre de choses que, pour une bonne partie de la population de la ville, c'est-à-dire pour tous ceux qui habitent Gambach-Beauregard, l'accès soit plus aisé."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait part de la réaction suivante:

"Le souci exprimé par M. G. Rhally est évidemment aussi celui du Conseil communal. Nous sommes actuellement en négociation avec les CFF afin de passer une convention par rapport à toute la problématique de ce futur passage inférieur."

Vote

Le crédit de 80'000 francs pour l'étude de la réalisation d'un second passage inférieur, avec émergence sur l'avenue de Beauregard (Agglo 11.7.22 [A PA3]), est accepté à la majorité évidente.

**29. 620.501.45 fribourg (ou)vert: projets
paysagers et ludiques au
Schoenberg. Montage pro-
jet et concours Fr. 120'000,00**

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Discussion

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, prend la parole comme suit:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures espère que ce sera un des derniers projets qui pourra enfin être réalisé au Schoenberg."

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit:

"Vous l'aurez compris, depuis un certain temps, au Schoenberg, il y a un manque flagrant d'espaces publics à disposition des habitantes et habitants. Ceux-ci n'étaient pas une préoccupation lors de la construction extrêmement rapide du plus grand quartier de la ville. Il est donc remarquable et louable que le Conseil communal propose de réaliser le projet 'fribourg(ou)vert' au Schoenberg. Mais, M. G. Rhally l'a déjà dit, c'est juste une étude; encore une étude. La frustration au Schoenberg est vraiment énorme: toujours des études, jamais de réalisations!"

Ce printemps, lors de l'approbation du crédit pour le parc Maggenberg par le Conseil général, promesse avait été faite que d'autres montants pour d'autres endroits, tels que l'école de la Heitera, seraient inscrits au budget. Pour mémoire, la nouvelle école enfantine, bien qu'elle fût nécessaire, a bien coûté une surface publique, alors qu'aucun aménagement sur la surface restante n'est prévu à ce jour. Pas de réalisations, donc aucun franc n'est proposé au budget.

Pour dépasser le stade de la frustration, les différentes associations, les institutions et certains élus du Conseil général habitant le Schoenberg ont créé ladite initiative en faveur des espaces récréatifs pour défendre les intérêts légitimes du quartier. Cette Initiative va bientôt aborder le Conseil communal. Le projet présenté 'fribourg (ou)vert', est malheureusement une fausse bonne idée, telle qu'elle est inscrite dans ce message. Elle ne semble pas être faite pour les habitantes et habitants qui souhaitent participer à l'élaboration et à la réalisation des espaces récréatifs. Le montant de 25'000 francs accordé par l'Agglomération dépend par ailleurs de cette participation; ceci n'est pas mentionné dans le message. Le concours proposé est très loin des réalités du quartier, notamment avec sa notion artistique. Les jeunes du 'Bershow', comme ils appellent leur quartier, s'en foutent royalement et ont d'autres préoccupations; ils veulent des places qui sont à disposition. Je demande au Conseil communal d'entrer en discussion avec les gens concernés du quartier et de reformuler le projet."

Mme Gisela Kilde (DC/VL) fait la déclaration qui suit:

"Je me rallie complètement à l'opinion de M. C. Allenspach et parle au nom du 'Elternforum Schoenberg', regroupant des parents qui attendent désespérément une place de jeux pour l'école enfantine de la

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Heitera. Nous avons entendu dire que ça viendrait et je conseille vraiment fortement que cette place soit réalisée assez rapidement, en tout cas avant ce projet 'fribourg(ou)vert'."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos suivants:

"Je comprends les remarques de M. C. Allenspach et de Mme G. Kilde que l'on vient d'entendre, puisque j'habite aussi au Schoenberg.

Je rappelle à M. C. Allenspach qu'effectivement on a tenu notre promesse qui disait qu'il n'y aurait pas que Maggenberg. Indépendamment de ce qu'on peut en penser, Maggenberg est une réalisation qui a eu lieu durant cette année. Nous avons dit que nous présenterions d'autres projets. Dans ce sens-là, cette suite donnée au projet 'fribourg(ou)vert' est certes encore au stade d'étude à l'heure actuelle mais répond à cette attente. Par rapport à ce projet, je peux vous dire que, pas plus tard que ce matin, a eu lieu une séance avec le Bureau mandaté pour l'étude de faisabilité, suite à l'octroi du crédit de 50'000 francs voté ce printemps par le Conseil général. La Ville, par ses représentants, a insisté sur l'aspect participatif du processus; une idée se dégage très clairement de ce concept, qui est d'intégrer les différentes associations du quartier et la population à la sélection des sites et des projets et au choix des installations qui devraient également y être pérennisées. Ce souci existe. En outre, je pense que le fait de vouloir mettre le thème de l'enfant comme thème privilégié et prioritaire dans le cadre de ce projet est totalement judicieux. Il aura, il est vrai, un aspect artistique, car c'est le but du projet, comme pour Lausanne Jardins ou d'autres. Je pense que c'est un projet qui va se développer dans un bon sens mais auquel il manque simplement quelques années.

Pour le concret, j'aimerais confirmer à Mme G. Kilde, qu'en 2016, en principe au printemps prochain, va être réalisée la place de jeux à l'école enfantine. Dans le cadre du crédit qui avait été voté pour l'école enfantine de la Heitera, un montant a été mis en réserve et servira à la réalisation de cette place de jeux qui verra le jour en 2016.

Je rappelle aussi que, tout à l'heure, a été évoquée, dans le cadre des pavillons de la Heitera, la recherche d'un emplacement pour une nouvelle place de jeux. Un montant de 220'000 francs contribuera, je peux vous le promettre, en 2016, à la création d'une place de jeux pour l'école enfantine. En 2017-2018, parallèlement à la construction des pavillons, une autre place de jeux, complémentaire à celle qui existe, est prévue et, enfin, ce projet 'fribourg(ou)vert' devrait arriver en 2018-2019."

Vote

Le crédit de 120'000 francs pour une étude de faisabilité sur le projet d'aménagement fribourg(ou)vert: projets paysagers et ludiques au Schoenberg: montage de projet et organisation du concours est

accepté à la majorité évidente.

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

30. 621.506.14 Parcs et Promenades - Cimetière: Véhicules / Remplacement Fr. **220'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 220'000 francs pour l'achat d'une échelle mobile d'occasion et d'une camionnette pour le Secteur des parcs et promenades est accepté à la majorité évidente.

31. 622.501.02 Cimetière: assainissement, nouveaux secteurs Fr. **50'000,00**

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour le réaménagement de secteurs du cimetière et l'assainissement de la place de stockage est accepté à la majorité évidente.

32. 700.506.25 Mise en place de la GED - 1^{ère} étape Fr. **365'000,00**

Discussion

M. Benoît Hemmer (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"L'analyse détaillée de l'investissement a suscité beaucoup de discussions au sein du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral.

La mise en place d'une GED (Gestion électronique des documents) est un processus complexe, présentant beaucoup de risques. Il s'agit en premier lieu d'un projet organisationnel, amenant à une réflexion sur les processus de travail et sur l'archivage. Il doit être accompagné d'une gestion du changement réfléchi, sous peine de se retrouver face à un cimetière de données et à un outil qui ne sera utilisé qu'à contrecœur, comme cela est le cas dans plusieurs organisations publiques ou entreprises privées.

Si le texte du message aborde quelque peu les risques mentionnés précédemment, nous le trouvons pour le moins succinct au vu de l'importance de l'investissement. Le projet nous paraît flou et les coûts supplémentaires en cas d'échec peuvent être importants, que ce soit direc-

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

tement, sous forme de mesures correctives, ou indirectement, en cas de perte de productivité.

Cet investissement étant, à notre avis, nécessaire mais pas urgent, nous demandons, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, le report de cet objet en catégorie III, dans le but d'obtenir des informations plus détaillées sur l'ensemble et afin de donner au Conseil communal l'occasion de présenter un projet encore plus solide."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

"Lorsque j'écoutais l'introduction de M. B. Hemmer, je me disais que je partageais entièrement sa manière de voir les choses. Par contre, je ne vous étonnerai pas en vous disant que je ne partage pas sa conclusion. Ceci pour plusieurs raisons dont l'une est de dire, comme vous l'avez relevé M. Hemmer, qu'il faut être prudent. Par conséquent, présenter un investissement qui globalement représenterait un montant de 1,5 à 1,8 million de francs serait imprudent maintenant.

Dans ce contexte-là, nous avons souhaité effectuer cette mise en place en deux étapes. La première étape consiste, en fonction de tout ce qui s'est passé dans d'autres communes de taille comparable (comme la ville de Bienne), à présenter un premier investissement dans lequel un montant important est réservé à l'engagement d'une personne. C'est un des investissements qui est accompagné par l'engagement d'une personne qui fera l'objet d'un contrat à durée déterminée. Dans ce contexte-là, nous souhaitons préparer le terrain pour ensuite présenter un message qui sera plus important. Dès lors, je m'oppose clairement à votre demande tout en partageant votre souci sur la méthodologie."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, apporte la précision ci-après:

"Lors de la discussion et du vote sur ce crédit, la Commission financière a voté à l'unanimité des membres présents sur cet objet. J'encourage donc à soutenir la proposition du Conseil communal."

Mme Isabelle Teufel porte-parole de la Commission de l'Informatique, ajoute:

"Lors de l'examen de détail, cet investissement sur la GED a engendré une grande discussion. Je tiens, ce soir, à saluer et à remercier M. Philippe Jenny, Chef du Service informatique, pour la présentation de la GED et pour les informations détaillées.

La Commission de l'Informatique a accepté à l'unanimité des membres cet investissement. Elle était consciente que ce changement demande une planification détaillée profonde afin d'éviter les erreurs

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

commises par les entreprises et les collectivités qui s'y sont aventurées avec trop de précipitation. Après cette première étape, pour 2016, la Ville devra décider si elle entend poursuivre ou non ce projet de grande envergure. C'est vrai qu'elle a pris bonne note du souhait de la Commission de présenter un message à l'attention du Conseil général pour le mettre au courant de la situation. C'est pourquoi la Commission n'a pas demandé le report en catégorie III."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, remercie celles et ceux, notamment dans la Commission financière ou dans la Commission de l'Informatique, qui se sont rangés aux arguments du Conseil communal.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Benoît Hemmer demandant de reporter cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 365'000 francs pour l'étude et la mise en place d'une GED: 1^{ère} étape: organisation, audit documentaire, cahier des charges, POC, choix de la solution est acceptée par 39 voix contre 17 et 2 abstentions.

33. 700.506.42 Achat outil "Système de contrôle interne" SCI Fr. 150'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour l'achat et la mise en place d'une solution (système de contrôle interne (SCI), organisation, processus) est accepté à la majorité évidente.

34. 700.506.43 Réalisation d'un 2ème Data Center et mise en place d'un DRP2, phase I Fr. 470'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 470'000 francs pour la réalisation d'un second Data Center et la mise en place d'un plan de reprise des activités (DRP) est accepté à la majorité évidente.

35. 700.506.44 ERP: étude renouvellement équipements Fr. 50'000,00

La parole n'est pas demandée.

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour l'étude d'acquisition d'un progiciel de gestion (ERP) en vue du renouvellement des solutions "métiers" est accepté à la majorité évidente.

36. 700.506.45	Fibre optique FriNet extension + redondance (Data Center 2)	Fr.	70'000,00
-----------------------	--	------------	------------------

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 70'000 francs pour la réalisation des extensions et des redondances du réseau de fibre optique FriNet est accepté à la majorité évidente.

37. 700.506.46	Téléphonie - communication: concept All_IP 2017	Fr.	620'000,00
-----------------------	--	------------	-------------------

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit:

"Cet investissement a suscité beaucoup d'interrogations au sein de la Commission financière, notamment quant à la capacité de mise en œuvre de ce projet par le Service et également sur l'urgence.

Nous nous sommes posé la question de savoir s'il ne serait pas mieux de le mettre en catégorie III avec un message afin de prendre un peu plus de temps. Nous avons posé un certain nombre de questions, de demandes de clarifications à M. le Syndic et à son Chef de service, M. P. Jenny. Nous avons reçu ces informations lors de nos discussions et également par écrit, ensuite.

Lors des discussions internes de la Commission financière, nous avons à nouveau débattu de cet investissement et avons voté. Finalement, le résultat fut de 5 contre 5. C'est le vote prépondérant de sa Présidente qui a fait pencher la balance en faveur de la proposition du Conseil communal. Par contre, vous voyez bien qu'il n'y avait pas un grand soutien.

Finalement, c'est le fait qu'il y a une économie de plus de 65'000 francs à la clé, si on fait cet investissement dans le cadre de ce budget, qui nous a convaincu."

Mme Isabelle Teufel, porte-parole de la Commission de l'Informatique, s'exprime comme suit:

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

"Lors de l'examen de cet investissement, la Commission de l'Informatique a demandé le report en catégorie III pour les raisons invoquées: le montant très important (620'000 francs cette année et encore 100'000 francs en 2017), un achat conséquent de matériel (plus de 700 postes de téléphonie, donc 700 numéros à attribuer à la Commune) et le souhait d'obtenir plus d'informations précises pendant le travail d'approche (inventaire, mise en concurrence des entreprises et appels d'offres).

Il nous a été dit aussi que ce changement devait se faire d'ici à la fin 2016 et que le message détaillé à l'attention du Conseil général pour mieux justifier et expliquer cet investissement ne causerait pas de problème de calendrier. Quant aux frais de 65'000 francs de maintenance de l'actuel central téléphonique, si l'investissement était refusé, ils devraient pouvoir être négociés. La Commission a pensé que ces achats pouvaient être reportés jusqu'à fin 2016, non réalisés si précipitamment tels qu'expliqués à différentes personnes."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"Nous sommes partagés dans cette affaire. Le problème qui se pose, c'est qu'un Chef de service nous a donné des informations qu'on peut considérer comme tout à fait sérieuses. Si on nous assure que l'affaire est maîtrisée, que l'on risque de faire un investissement de 65'000 francs pour rien en cas de refus, on a de la peine à vouloir prendre le risque de renvoyer cette affaire-là. Nous sommes conscients que c'est une opération lourde. Cependant, je pense qu'un Chef de service mérite son titre et qu'il doit être suivi s'il nous donne des garanties."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

"Nous sommes les premiers à reconnaître que c'est un investissement important. Cet investissement s'explique grandement par l'évolution de la technologie. Lorsque, l'année dernière, vous avez voté un investissement dans lequel se trouvent ces 65'000 francs dont M. P. Marchioni a évoqué l'existence, il était prévu d'utiliser ce montant pour la mise à niveau des logiciels qui nous permettent de gérer les systèmes de téléphonie actuels. Or, Swisscom change son fusil d'épaule – si je puis m'exprimer ainsi – et passe au début 2017 du système analogique au système numérique. Cette situation est nouvelle. Soit nous prenons le temps, pendant l'année 2016, de répondre de manière non précipitée, aux préoccupations de la Commission financière et de faire les appels d'offres en ayant une marge de manœuvre, tout en se préparant déjà à faire quelques achats, notamment pour quelques bâtiments nouveaux – et là je ne peux pas m'empêcher de penser au bâtiment de la DOSF; ce serait quand même un comble d'équiper ce bâtiment de téléphones anciens et ensuite de les remplacer au début de l'année 2017 par des téléphones de nouvelle génération –; soit nous faisons directement cette démarche. C'est ce que le Conseil communal et le Service informatique vous demandent de faire en

votant sur cet investissement. Je vous demande donc, au nom du Conseil communal, de ne pas accepter le report en catégorie III."

PROVISOIRE

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Vote

Opposée à l'amendement demandant de reporter cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 620'000 francs pour le remplacement du système de téléphonie par une solution téléphonie & communication numérique répondant au concept All 2017 est acceptée à la majorité évidente.

38. 911.501.01 Changement des mâts d'éclairage: terrains de sport Fr. 100'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour le changement des mâts d'éclairage au stade de la Motta est accepté à la majorité évidente.

39. 911.501.02 Place du Domino: Terrain extérieur de basketball Fr. 70'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 70'000 francs pour la réfection du revêtement de sol et des treillis du terrain de basketball à la place du Domino est accepté à la majorité évidente.

40. 911.503.01 Beauregard: Place de Skate Park; revêtement de sol Fr. 55'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 55'000 francs pour la réfection du revêtement de sol de la place de skatepark à Beauregard est accepté à la majorité évidente.

41. 913.506.01 Patinoires: remplacement de la lisseuse à glace Fr. 220'000,00

La parole n'est pas demandée.

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

Vote

Le crédit de 220'000 francs pour le remplacement de la lisseuse à glace est accepté à la majorité évidente.

**42. 915.503.01 Piscine du Levant: Filtration
- Traitement Fr. 100'000,00**

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports, rappelle que ce montant a déjà été annoncé lors de la dépense imprévisible et urgente votée en été 2015:

"Il s'agit de la deuxième étape de ces travaux urgents qui sont impératifs en raison des nouvelles normes qui ont été imposées à tous les exploitants de piscine en Suisse."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'installation d'un appareil de désinfection, d'une cuve de lavage et de buses supplémentaires à la piscine du Levant est accepté à la majorité évidente.

43. 915.503.02 Piscine du Levant: Chauffage CAD Fr. 220'000,00

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 220'000 francs pour le raccordement du chauffage de la piscine du Levant au réseau de chauffage à distance de Groupe E est accepté à la majorité évidente.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise qu'il y a 660'000 francs de plus dans cette catégorie, puisque le crédit d'investissement de l'extension de la Caserne des pompiers y a été transféré.

Les investissements de la catégorie III ne font pas l'objet d'observations et sont donc tous inscrits.

1. 620.501.39 **Relocalisation des places de parc sur la route de Berne et la route de Bourguillon** Fr. 100'000,00
2. 620.501.40 **Parking du Bourg (Grenette) / part de la Ville 28%** Fr. 60'000,00

Examen du budget des investissements 2016 de la Commune – message no 46 (suite)

3.	612.503.07	Ecole de la Vignettaz: nouvelle école (deux filières supplémentaires): étude et réalisation étape 1	Fr.	2'500'000,00
4.	612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2: Etude et faisabilité, mise en concurrence	Fr.	580'000,00
5.	612.503.98	Ecole de la Neuveville, agrandissement école: étude et réalisation	Fr.	500'000,00
6.	616.503.02	Extension de la Caserne des pompiers	Fr.	660'000,00
7.	620.501.28	AGGLO 41.2 (A PA2): Réaménagement du secteur de la Cathédrale	Fr.	1'000'000,00
8.	620.501.32	AGGLO 41.2.4 (A PA3): Liaison verticale entre le Bourg et l'Auge	Fr.	280'000,00
9.	620.501.41	AGGLO 41.1 (Ae PA2): Réaménagement de la place Notre-Dame	Fr.	500'000,00
10.	620.501.42	AGGLO 41.2.5 (A PA3): Réaménagement de la place des Ormeaux et de la rue du Pont-Muré	Fr.	250'000,00
11.	620.501.46	AGGLO 12.1.3 (A PA 3): Réaménagement espaces publics sur parking de liaison et Grand-Places	Fr.	1'000'000,00

000

7. Votes finals sur le budget 2016 de la Commune

A. Budget de fonctionnement

Examen du projet d'arrêté

Le budget de fonctionnement présente les chiffres définitifs suivants:

Votes finals sur le budget <u>2016 de la Commune (suite)</u>	Total des produits	Fr.	238'264'215,00
	Total des charges	Fr.	238'109'996,00
	Excédent des produits	Fr.	154'219,00

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 63 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 46, du 10 novembre 2015;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2016 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Total des produits	Fr.	238'264'215,00
Total des charges	Fr.	238'109'996,00
Excédent des produits	Fr.	154'219,00

Fribourg, le 15 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

B. Budget des investissements

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II se montant à **34'740'000 francs** est approuvé. Il se présente de la façon suivante:

Catégorie I (déjà décidés):

Fr. 22'800'000,00

PROVISOIRE

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2): Fr. 11'940'000,00

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Suite au report en catégorie III de l'investissement 616.503.02 "Extension de la Caserne des pompiers" pour un montant de 660'000 francs, le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour **7'430'000** francs, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2016.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 63 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 46, du 10 novembre 2015;
- le rapport de la Commission financière,

arrête:

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 34'740'000,00 francs est approuvé. Il se présente de la façon suivante:

- Catégorie I (déjà décidés): Fr. 22'800'000,00
- Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2): Fr. 11'940'000,00

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

- 1. 300.506.17 Renouveaulement du mobilier scolaire et informatique** Fr. **300'000,00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 2. 401.506.21 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"** Fr. **200'000,00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 3. 401.506.22 Radars pour installations lumineuses** Fr. **80'000,00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 4. 430.501.10 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics** Fr. **100'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 5. 520.501.05 Pont de Saint-Jean:**

assainissement (étude)	Fr.	50'000,00
------------------------	-----	-----------

PROVISOIRE

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
6.	520.501.06	Complément aux mesures d'accompagnement Poya	Fr.	300'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
7.	520.501.07	Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) - Mise en conformité des arrêts TC	Fr.	150'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
8.	520.501.08	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit	Fr.	1'200'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
9.	520.501.09	Place Jean-François Reyff - réfection	Fr.	300'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	520.501.10	Murs de soutènement de la route des Neigles et de la route des Forgerons	Fr.	400'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
11.	520.506.16	Remplacement de véhicules	Fr.	280'000,00

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 12. 532.501.45 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement et études** Fr. 2'000'000,00
- Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.
- 13. 532.506.05 Traitement des micropolluants de la station d'épuration: étude et tests** Fr. 400'000,00
- Ces études seront financées par les taxes de raccordement.
- 14. 533.501.01 Endiguement des berges de la STEP** Fr. 800'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 15. 611.503.23 Hôpital des Bourgeois: réaffectation des locaux de l'Auberge de jeunesse: études** Fr. 50'000,00
- Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.
- 16. 611.503.24 Assainissement énergétique: enveloppe de bâtiments communaux** Fr. 100'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- 17. 611.503.25 Contrôle et mise en conformité des installations électriques, selon nouvelles**

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

	normes incendie	Fr.	75'000,00
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	612.503.02 Ecole de la Heitera, installation d'une centrale CCF	Fr.	500'000,00
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
19.	612.503.03 CO Jolimont (ancienne DOSF) à rénover et à transformer: études	Fr.	190'000,00
	Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
20.	612.503.04 Ecole de la Vignettaz: concours de projet	Fr.	450'000,00
	Ce concours de projet sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
21.	612.503.05 Ecole de la Heitera: étude pour la construction de six pavillons	Fr.	340'000,00
	Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
22.	612.503.97 Ecole de la Heitera: remplacement des fenêtres	Fr.	350'000,00
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	613.503.32 Foyer St-Louis, remplace-		

ment ascenseur

Fr.

85'000,00

PROVISOIRE

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	614.503.01	Site des Neigles: remplacement des portes des ateliers et de la ventilation	Fr.	80'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	614.506.00	Changement de la centrale de commande informatique des serres	Fr.	50'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	620.501.34	Centre cantonal de natation: étude	Fr.	150'000,00
		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
27.	620.501.44	AGGLO 11.7.22 (A PA3): Passage inférieur émergence Beauregard: étude	Fr.	80'000,00
		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
28.	620.501.45	fribourg (ou)vert: projets paysagers et ludiques au Schoenberg. Montage projet et concours	Fr.	120'000,00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
29.	621.506.14	Parcs et Promenades - Cimetière: Véhicules /		

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

	Remplacement	Fr.	220'000,00
	Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
30.	622.501.02 Cimetière: assainissement, nouveaux secteurs	Fr.	50'000,00
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
31.	700.506.25 Mise en place de la GED - 1^{ère} étape	Fr.	365'000,00
	Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
32.	700.506.42 Achat outil "Système de contrôle interne" SCI	Fr.	150'000,00
	Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
33.	700.506.43 Réalisation d'un 2ème Data Center et mise en place d'un DRP2, phase I	Fr.	470'000,00
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
34.	700.506.44 ERP: étude renouvellement équipements	Fr.	50'000,00
	Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
35.	700.506.45 Fibre optique FriNet: extension + redondance (Data Center 2)	Fr.	70'000,00

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
36.	700.506.46	Téléphonie -communication: concept All_IP 2017	Fr.	620'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
37.	911.501.01	Changement des mâts d'éclairage: terrains de sport	Fr.	100'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
38.	911.501.02	Place du Domino: Terrain extérieur de basketball	Fr.	70'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
39.	911.503.01	Beauregard: Place de Skatepark; revêtement de sol	Fr.	55'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
40.	913.506.01	Patinoires: remplacement de la lisseuse à glace	Fr.	220'000,00
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
41.	915.503.01	Piscine du Levant: Filtration - Traitement	Fr.	100'000,00
		Ces travaux seront financés		

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions lé-
gales.

42. 915.503.02 Piscine du Levant: Chauffage CAD Fr. **220'000,00**

Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions lé-
gales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2016, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 7'430'000 francs, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2016.

Fribourg, le 15 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Motion d'ordre

M. Elias Moussa (PS) s'exprime ainsi:

"Je vous propose une motion 'Moschini'. Effectivement, il est 22.30 heures et comme nous avons encore les 'Divers' à traiter qui,

Votes finals sur le budget
2016 de la Commune (suite)

j'imagine, vont durer un bon moment, je vous propose donc d'abrégé notre séance de ce soir et de passer directement aux 'Divers'."

Vote

La motion d'ordre demandant d'ouvrir séance tenante les 'Divers' est acceptée à la majorité évidente.

000

20. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 20 de M. Rainer Weibel (Verts) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la modification du règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé à des voitures de tourisme portant les étiquettes – énergie A, B et C

M. Rainer Weibel (Verts) résume la proposition ci-après:

"Les 195 Etats réunis à Paris à la COP21 (21^{ème} conférence des parties) ont adopté le 12 décembre 2015 un accord engageant tous les Etats, accord visant à limiter le réchauffement climatique en deçà de deux degrés d'ici à 2100. L'accord ne correspond cependant pas encore au niveau d'engagement qui serait nécessaire pour faire face à la problématique climatique. Malgré tout, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de 50% par rapport à 1990 d'ici à 2030¹. Or, nous sommes appelés, à tous les niveaux de l'Etat fédéral, à penser globalement et à agir localement.

Dans cet esprit, la proposition vise à réduire, dans un délai de cinq ans, les émissions de CO₂ des voitures des habitant-e-s et commerçant-e-s ayant droit au parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé en ville de Fribourg. La Commune a la compétence de régler les conditions d'accès aux zones à stationnement réglementé, dans un but d'intérêt public incontestable, avec des moyens efficaces et supportables, et d'une manière équitable². La proposition demande de modifier le règlement de parage en vigueur et de réduire l'accès, dès le début 2017, éventuellement dès 2018, aux voitures de tourisme qui portent les étiquettes-énergie A, B et C, et qui remplissent les conditions d'indication sur la consommation d'énergie et des émissions de CO² des voitures de tourisme

¹ <http://www.bafu.admin.ch/klima/03449/12696/index.html?lang=fr&msg-id=59950>

² Règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé (du 25 septembre 1989) http://www.ville-fribourg.ch/vfr/files/pdf73/412.03_parage_prolonge_2015.pdf

Divers (suite)

neuves, selon l'appendice 6.1 de l'OEn. Cette modification serait donc liée aux articles 7, alinéas 1 et 2, et 11, alinéas 1 et 2, de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur l'énergie (OEn)¹ actuellement en vigueur et à l'appendice 6.1 de cette ordonnance qui règle l'indication sur la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ des voitures de tourisme neuves.

La proposition demande de compléter l'article 1 'But' du règlement par l'adjonction d'un alinéa 3, actuellement vide, qui fixe comme objectif complémentaire la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme. L'article 5, alinéa 1, du règlement serait à modifier dans le sens, qu'à l'exception des véhicules utilitaires, le stationnement ne serait autorisé qu'à des voitures de tourisme portant des étiquettes-énergie A, B et C.

Une disposition transitoire pourrait régler l'application de cette nouvelle disposition par étape. Dans un délai de transition de cinq ans, par exemple, les voitures mises en service avant la date d'introduction de la nouvelle disposition seraient exclues de cette zone de parcage par étape, chaque année réduite d'une catégorie de G à F, de E à D. Vu les énormes réserves de parkings publics et privés disponibles sur le territoire de la commune, une marge de manœuvre suffisante est laissée aux habitants et habitantes dans leur liberté de choix de véhicules. De plus, on peut s'attendre à un progrès technique très fort en la matière, à des alternatives aux moteurs à essence Diesel, et finalement, à ce qu'une part dominante du parc actuel de voitures polluantes soit renouvelée d'ici à la fin de la réglementation transitoire."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 183 de M. Christoph Allenspach (PS), Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Lise-Marie Graden (PS) et de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat suivant:

¹ SR 730.01 <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983391/index.html>

Divers (suite)

"Le postulat demande au Conseil communal un rapport sur les mesures envisagées par la Ville de Fribourg afin de contribuer, au niveau local, à la lutte globale contre le réchauffement de la planète et la détérioration du climat. Il demande également d'examiner la possibilité d'établir un plan directeur en la matière.

Après des décennies de recherches, de débats et de politique globale avec plus ou moins de succès, il n'est plus nécessaire d'expliquer la problématique du climat. Il est pourtant nécessaire que Fribourg, ville de taille moyenne et centre cantonal, mette en œuvre tous les moyens possibles pour contribuer, sur le plan local, à la lutte contre la détérioration du climat. L'été passé, la chaleur extrême qui a frappé les places et les rues de la cité, a permis d'entrevoir la perspective d'une dégradation climatique et ce, même dans une région humide. L'énorme surface goudronnée de la ville et le manque d'arbres et de surfaces naturelles dans certaines zones alimentent certainement les effets négatifs nuisant à la santé.

Le postulat demande une réflexion fondamentale sur les mesures nécessaires et applicables en Ville de Fribourg dans les domaines suivants:

- *de l'énergie (substitution du mazout et du gaz, promotion des énergies renouvelables);*
- *de la mobilité et du stationnement (réduction du transport individuel motorisé et des émissions; réduction du stationnement en surface);*
- *de la nature et du paysage urbain (arborisation, biodiversité);*
- *de l'aménagement des espaces publics (rues, places);*
- *de l'aménagement du territoire (densité conditionnée par des critères de durabilité).*

Le postulat demande également des réflexions sur l'inscription de mesures au Plan d'aménagement local (PAL) et sur la prescription de normes incitant la lutte contre la détérioration du climat dans le Règlement communal relatif au plan d'affectation des zones et à la police des constructions."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 184 de Mmes Marine Jordan (PS) et Elena Strozzi (Verts) et de MM. Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town"

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après:

Divers (suite)

"Nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction 'Fair Trade Town'¹, distinction attribuée aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. Des communes de plus de 25 pays ont déjà reçu cette distinction.

Pour rappel, le commerce équitable est basé sur des relations commerciales équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes de culture durables. En l'encourageant, on aide les petits producteurs des pays du Sud à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie. C'est donc un rééquilibrage dans les rapports Nord-Sud qui est visé au travers de cette distinction.

L'obtention de la distinction Fair Trade Town demande de remplir cinq critères:

- 1. La ville ou la commune se prononce en faveur du commerce équitable.*
- 2. Un groupe de travail coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable.*
- 3. Les commerçants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable.*
- 4. Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable.*
- 5. La population est sensibilisée au commerce équitable.*

Cette démarche qui, en termes de financement, est peu exigeante, est une démarche qui demande l'implication des autorités communales, tout en privilégiant l'engagement des citoyens et des citoyennes. Elle permet ainsi à chacun qui le souhaite de s'engager dans un processus commun de recherche d'équité entre le Nord et le Sud.

Lorsqu'une ville ou une commune obtient la distinction 'Fair Trade Town', son engagement en faveur du commerce équitable gagne en visibilité."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux

¹ Plus d'informations sous <http://www.fairtradetown.ch/de>

Herr Jérôme Hayoz (SP) stellt folgendes Postulat vor:

PROVISOIRE

Divers (suite)

"Der Gemeinderat der Stadt Freiburg soll prüfen:

- 1. Welche Auswirkungen das TiSA-Abkommen für den Service public und die Dienstleistungen der Stadt Freiburg haben.*
- 2. Ob eine Erklärung der Stadt Freiburg zur 'TiSA-freien Zone', wie es auch andere Gemeinden machen, möglich und sinnvoll ist, um die Dienstleistungen und der Service public in der Stadt Freiburg besser schützen würde.*
- 3. Welche weiteren Möglichkeiten zur Bekämpfung der negativen Konsequenzen des TiSA-Abkommens der Stadt Freiburg zur Verfügung stehen.*

Begründung

Zurzeit wird das TiSA-Abkommen (Trade in Services Agreement), das eine Marktöffnung für alle Dienstleistungsbereiche und den Service public vorsieht, mit aktiver Mitarbeit der Schweiz völlig im Geheimen verhandelt. Bis heute wurde die Bevölkerung der Schweiz nicht befragt, wie sie zu diesen Verhandlungen steht. Im Gegenteil, die Bevölkerung wird Aussen vorgelassen. Die Verhandlungen werden unter höchster Geheimhaltung und von einem Dutzend Unterhändlern, Experten und eingeladenen Lobbyisten geführt. Die Resultate sollen noch fünf Jahre nach dem Abschluss oder Scheitern der Verhandlungen geheim bleiben. Die Bevölkerung wird also selbst bei einem Beitritt der Schweiz zu TiSA nicht wissen, was genau entschieden wurde. Zusätzlich zu diesem undemokratischen Vorgehen verhandelt der Bundesrat ohne demokratisches Mandat: Er verhandelt TiSA im Rahmen des mehr als zehn Jahre alten DOHA-Mandats, obwohl TiSA ausserhalb der WTO verhandelt wird, nicht zum DOHA-Vertragswerk gehört und neue Spielregeln kennt. Die Gemeinden werden bei Abschluss von TiSA stark betroffen sein. Aber sie werden weder informiert, vergessen einbezogen. Der Einfluss auf kommunale Dienstleistungen und den Service public wie z.B. das Gesundheitssystem, den öffentlichen Verkehr, den Energiebereich, das Trinkwasser und vieles mehr ist unbestritten. Auch die Arbeitsbedingungen im Dienstleistungsbereich würden unter grossen Druck geraten.

Kurzum: TiSA strebt die komplette Liberalisierung der Dienstleistungs- und Service public- Märkte an.

Die folgenden im TiSA-Abkommen vorgesehenen Instrumente machen es praktisch unmöglich abzuschätzen welche Folgen das Vertragswerk in Zukunft aus Städte und Gemeinden haben wird. Hier einige Beispiele:

- Negativisten: Gemäss TiSA muss jeder Vertragsstaat eine Liste der Dienstleistungen erstellen, die von der Marktöffnung ausgenommen werden sollen. Alles, was auf der Liste fehlt, wird zwingend für den Markt geöffnet. Bereits das GATS-Abkommen war ein neoliberales*

Divers (suite)

Monument. Doch galten beim GATS wenigstens noch Positivisten. Bedeutet: Ein Staat musste aktiv deklarieren, was geöffnet werden soll. TiSA ist das Umgekehrte.

- *Ratchet-Klausel: Gemäss TiSA-Abkommen darf eine einmal gemachte Marktöffnung nicht mehr zurückgenommen werden.*
- *Standstill-Klausel: Gemäss TiSA-Abkommen darf die Regulierungsdichte, wie sie bei Unterzeichnung des Abkommens besteht, zukünftig nicht mehr erhöht werden.*
- *Future-proofing-Klausel: Gemäss TiSA-Abkommen sind zukünftige Dienstleistungen, die heute noch nicht erfunden sind, zwingend der Marktöffnung ausgeliefert.*

Der Bundesrat verhandelt also geheim, an der Bevölkerung vorbei, gegen den sozialen Frieden, gegen die demokratischen Regeln der Schweiz und gegen staatsrechtliche Grundsätze. Bereits ist klar wer die Gewinner des TiSA-Abkommens sein werden: Die multinationalen Konzerne, die Finanzmärkte und grosse Wirtschaftskateure. Die Verlierer? Der Rest der Bevölkerung und vor allem die Konsumentinnen und Konsumenten."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 186 de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL), Marc-David Henninger (PS) et de Mmes Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/VL) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville

M. Bernhard Altermatt (PS) résume le postulat ci-après:

"Es gibt zahlreiche Modelle, wie zweisprachiger Unterricht organisiert werden kann: durch Lektionen zur Sensibilisierung für die Partnersprache oder durch Immersion; über variabel hohe Anteile des Unterrichts in der Zweitsprache; in sprachlich getrennten oder gemischten Klassen; durch einzelne Lehrpersonen oder mittels Team-Teaching; in jedem Quartier oder an einem zentralen Standort; mit vorgängigen Sprachtests für interessierte Schüler und Eltern; durch freiwillige Einschreibung oder Zuteilung durch Losziehung, um z.B. die soziale Durchmischung zu garantieren; etc.

Das vorliegende Postulat verlangt vom Gemeinderat, die entsprechenden Modelle zu studieren und zu analysieren sowie in prospektiver Hinsicht abzuklären, (1.) welche organisatorischen Modalitäten für die Stadt Freiburg zur Einführung des zweisprachigen Unterrichts auf der Stufe der obligatorischen Schule in Frage kommen und (2.) welche präzisen

Divers (suite)

Voraussetzungen geschaffen werden müssen, um ein entsprechendes Projekt möglichst rasch zu realisieren. Der Bericht soll u.a. Angaben enthalten zu einer provisorischen Planung, mit möglichem Zeitplan, Etappenzielen und benötigten finanziellen, personellen und materiellen Ressourcen.

Entsprechend den verfügbaren Finanzmitteln, die vom Generalrat bei der städtischen Schuldirektion für 2016 geschaffen wurden (durch Übertrag eines Betrags von 35'000 Franken für Saläre und Sozialabgaben; Entscheid vom 14. Dezember 2015) steht es den Verantwortlichen in Gemeinderat und Stadtverwaltung frei, eine interne oder externe Person (auf der Basis eines befristeten Anstellungsvertrags) mit der Ausarbeitung der Projektstudie zu betrauen. Das Institut für Mehrsprachigkeit der Pädagogischen Hochschule und der Universität Freiburg – sowie weitere Institute und Experten – verfügen über alle notwendigen Kompetenzen zur Ausführung eines entsprechenden Auftrags."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 222 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative à l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville (1/2)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS) s'associe à moi dans le cadre de cette question. En préambule, j'aimerais relever que je me suis toujours positionné en faveur des écoles. Je soutiens clairement le principe d'une école de qualité pour les enfants de la ville de Fribourg.

Cependant, le projet de construction d'école supplémentaire sous la forme de trois 'maisonnettes', pour un prix dépassant quatre millions de francs, prévu à la Neuveville, fait débat; en tout cas, il fait débat dans le quartier de la Neuveville. J'ai entendu et lu des informations qui me semblent parfois contradictoires et incomplètes. C'est donc dans un but de clarification que je me permets de poser au Conseil communal les deux questions suivantes:

1. *Clause du besoin: Le Conseil communal peut-il être précis et nous expliquer pourquoi, en vertu de la clause du besoin, cet investissement scolaire, sous la forme d'une extension de l'école existante, est indispensable?*
2. *Choix du site et éventuelles alternatives: Partant du constat que le site de la Neuveville est complexe (zones inondables, aspects de protection du patrimoine) et en cas de besoin avéré (clause du besoin), pourquoi ne pas avoir choisi de construire sur le site de l'école des*

Divers (suite)

Neigles, qui semblerait offrir plus d'opportunités et moins de contraintes. Subsidiatement, l'école des Neigles aurait-elle des surfaces libres qui éviteraient cet investissement?"

- n° 223 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville (2/2)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) poursuit en faisant la déclaration ci-après:

"Effectivement, en Basse-Ville, il y a beaucoup de gens qui nous abordent avec ces questions et il nous semblait nécessaire et juste de poser ces questions dans ce plénum afin d'avoir des précisions et des informations complètes pour tranquilliser les gens de la Neuveville. J'ai donc deux autres questions:

3. *Exigence d'une bibliothèque: La nouvelle loi scolaire prévoit à l'article 57, alinéa 2, que les communes doivent dans leur activité de gestion: 'e) créer et gérer une bibliothèque ou en permettre facilement et gratuitement l'accès aux élèves.' A notre connaissance, dans le programme du projet de maisonnettes/écoles à la Neuveville est incluse une bibliothèque. Ne serait-il pas possible, pour des raisons de synergie mais également d'économie, de diriger les élèves vers la bibliothèque publique et scolaire de la Ville de Fribourg?*
4. *Une école à deux filières linguistiques: alors qu'encore récemment des classes francophones et alémaniques se trouvaient dans le même bâtiment scolaire des Neigles, les deux filières linguistiques sont actuellement strictement séparées. Est-ce une volonté du Conseil Communal? Ne pourrait-on pas envisager de promouvoir le rapprochement des deux langues en (ré-)intégrant les deux filières linguistiques dans le même bâtiment, tout en optimisant en même temps l'utilisation des locaux des Neigles, si place il y a (voir question 2)?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, formule la réponse suivante:

"Je remercie les deux conseillers généraux qui ont posé les questions de nous les avoir transmises mercredi passé, ce qui nous permet de pouvoir y répondre directement.

Clause du besoin

Je rappellerai que, depuis l'année de la construction de l'établissement scolaire de la Neuveville, c'est-à-dire en 1901, l'école fribourgeoise a quelque peu évolué et que, depuis plusieurs années, les locaux de l'école de la Neuveville ne répondent plus aux nouveaux besoins pédagogiques.

Divers (suite)

En effet, mise à part l'ancienne salle de chant qui a été transformée en classe enfantine, aucune autre salle n'a les dimensions exigées par la réglementation scolaire cantonale. En outre, l'enseignement d'aujourd'hui requiert non seulement des surfaces de classe beaucoup plus grandes mais également des infrastructures supplémentaires, comme des salles d'appui, des salles spéciales pour les activités créatrices, des salles de réunion, une salle de maître, une bibliothèque, un économat, un bureau de responsable d'établissement et différents locaux à disposition de l'ensemble des intervenants externes, comme les enseignants spécialisés.

Par conséquent, la clause du besoin énoncée ne fait que répondre aux exigences légales, ce qui nécessite la transformation du bâtiment scolaire de 1901, en cherchant à utiliser de la manière la plus rationnelle possible le bâtiment principal en le complétant par un bâtiment annexe réunissant des salles de classe et d'appui normées.

On rappellera que, dans un premier temps, le Conseil communal avait opté pour une solution provisoire pour répondre aux besoins les plus aigus, à savoir un pavillon provisoire qui aurait pu héberger deux salles de classe. Malheureusement, cette solution n'a pas été acceptée par le Service des biens culturels ni par la Commission du patrimoine, qui ont estimé que la valeur patrimoniale de la Basse-Ville exigeait une solution définitive résultant d'un concours d'architecture. Ce projet définitif devait par conséquent répondre non seulement aux besoins urgents mais à l'ensemble des besoins en locaux définis par la loi, dont notamment celui de la conformité des salles de classe existantes.

Choix du site et éventuelles alternatives

La proposition d'un agrandissement de l'école de l'Auge pour satisfaire la clause du besoin de l'école de la Neuveville va à l'encontre du concept légal de l'établissement scolaire qui regroupe une ou plusieurs filières complètes dirigées par un responsable d'établissement qui se doit de garantir une unité pédagogique. Les motifs architecturaux et patrimoniaux ne sauraient justifier l'abandon de ce principe d'unité de la filière.

En outre, cela poserait de graves problèmes organisationnels, puisque les élèves francophones affectés à l'Auge devraient se rendre à la Neuveville durant les heures de cours pour recevoir les enseignements spécialisés des cours d'appui ou d'activités créatrices. Cela provoquerait plusieurs déplacements durant la journée. Du moment que l'école de l'Auge dispose enfin des infrastructures adéquates pour son bon fonctionnement, il est logique que l'école de la Neuveville puisse être dotée de la même manière et, en particulier, d'une filière complète réunie sur un seul site scolaire et dans son quartier.

Divers (suite)

Exigence d'une bibliothèque

Je tiens à rappeler qu'une collaboration étroite existe entre le Service des écoles et la bibliothèque de la Ville. Les activités destinées aux élèves de la ville sont mises sur pied à la bibliothèque de la Ville.

En outre, la bibliothèque de la Ville a créé des caisses didactiques par thèmes qui sont remises aux écoles. Ainsi, les écoles de la Ville peuvent obtenir gratuitement et pour une durée plus longue que les utilisateurs usuels de nombreux livres. Cette offre est toutefois complétée dans les écoles par une bibliothèque scolaire contenant l'ensemble des livres achetés par l'école ou reçus de parents d'élèves. Le fait de disposer d'une bibliothèque directement dans l'établissement facilite, pour les élèves, l'accès aux livres et à la lecture. Ces livres peuvent ainsi être prêtés aux élèves de toutes les classes. On évite des achats à double et on améliore la gestion interne.

Une école à deux filières linguistiques

Je rappellerai aussi que la volonté du Conseil communal, maintes fois exprimée, est de créer une filière bilingue dès que la DICS aura mis sur pied une directive permettant sa réalisation. Le Conseil communal décidera d'entente, avec la DICS, quel établissement sera le plus apte à accueillir une telle filière.

La raison de la suppression des classes francophones à l'école de l'Auge était de rendre les salles de classe de l'Auge conformes à la législation cantonale. Aujourd'hui, l'école de l'Auge est la seule ancienne école de la Ville à être entièrement conforme à la législation. Réduire les dimensions des classes de l'Auge pour y mettre des classes de la Neuveville irait à l'encontre de la loi scolaire.

Enfin, je rappellerai que, lors du concours pour le choix du bâtiment de l'agrandissement de l'école de la Neuveville, la responsable d'établissement était membre 'spécialiste-conseils' du jury. Le but de la Direction des Ecoles est de penser aux utilisateurs, c'est-à-dire aux enseignants et aux élèves, en priorité. C'est leurs besoins qui dictent les choix que fait la Direction des Ecoles."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) remercie Mme la Conseillère communale pour le caractère complet de ses réponses.

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit:

"Il me semble que certaines réponses que vous nous avez données sont des réponses qui contournent un peu le noyau des questions. Par exemple, on pourrait envisager que l'école de l'Auge et l'école de la Neuveville ne constituent qu'un seul cercle scolaire et que, par conséquent, il ne soit pas nécessaire d'avoir toute une filière dans un seul bâtiment. Les deux bâtiments feraient partie d'une seule école qui regrouperait plusieurs

Divers (suite)

filières. Si on met le besoin de l'enfant au centre, je pense que ce pourrait être aux enseignants de se déplacer vers les élèves pour un appui non le contraire comme vous venez de le décrire. Il incomberait donc à l'enseignant spécialisé qui, de toute façon, doit se rendre sur plusieurs sites scolaires, d'aller vers l'enfant non l'inverse.

Je pense que vos réponses sont très importantes pour pouvoir les transmettre aux habitants de la Basse-Ville. Elles prouvent que la clause du besoin est vraiment fondée."

- n° 224 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL) relative à la récolte du numéro AVS par le biais du formulaire de renouvellement des vignettes de stationnement de longue durée

M. Bernhard Altermatt (PS) pose la question ci-après au Conseil communal:

"Gemäss dem Formular 'Erneuerung der Parkvignette' der Satdt Freiburg sind die antragstellenden Personen gehalten, u.a. ihre AHV-Nummer anzugeben. Diese Angaben sind jedoch nicht notwendig um die entsprechenden Verwaltungsaufgaben zuverlässig auszuführen. Gemäss Auskunft der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz widerspricht ihre Erhebung der kantonalen und eidgenössischen Gesetzgebung über den Schutz persönlicher Daten. Insbesondere besteht im Kanton Freiburg keine gesetzliche Grundlage, die es der Stadtverwaltung erlauben würde, die AHV-Nummern zum besagten Zweck zu erfragen (vgl. Gesetz vom 25. November 1994 über den Datenschutz, Art. 4). Auch der eidgenössische Datenschützer hat sich bereits mehrfach kritisch über die Erhebung solcher und ähnlicher Daten ausgesprochen und empfiehlt, dringend davon abzusehen.

Etant donné que, ni à l'échelon de la Commune de Freiburg, ni à l'échelon du Canton, il n'a été adopté une base légale permettant l'utilisation du numéro AVS pour la gestion des places de parc, j'aimerais poser les questions suivantes au Conseil communal:

1. *Au-delà de l'aspect pratique qui, selon la législation et la jurisprudence, n'entre pas en compte comme argument légitimant, wie begründet der Gemeinderat die Erhebung der AHV-Nummer zum besagten Zweck? Seit wann wird diese in diesem Zusammenhang erhoben? Wie viele Formulare 'Verlängerung der Parkvignette' bearbeitet der zuständige Dienst in einem durchschnittlichen Jahr?*
2. *In welchen anderen Zusammenhängen verwaltungstechnischer Natur erhebt die Stadtverwaltung die AHV-Nummern der Antragstellenden und anderer Personen, die mit den städtischen Behörden in Kontakt treten?*
3. *Ist der Gemeinderat gewillt, sich hinsichtlich der Erhebung der AHV-Nummer künftig nach der geltenden kantonalen und eidgenössischen Gesetzgebung und Rechtsprechung zu richten und künftig auf*

Divers (suite)

die Erhebung zu verzichten, wenn keine gesetzliche Grundlage und kein unmittelbarer und zwingender Bedarf seitens der Verwaltung besteht?."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, apporte la réponse suivante:

"M. B. Altermatt, en effet, vous avez mis le doigt sur une inadvertance qui s'est produite lors de l'envoi des lettres pour le renouvellement des vignettes de stationnement de longue durée. Effectivement, ce critère du numéro AVS n'avait rien à faire dans ce formulaire. Nous avons pris contact avec l'Autorité cantonale de surveillance de la protection des données qui nous a bien sûr confirmé, comme vous le dites à juste titre, que ce numéro n'a absolument pas à être enregistré dans ce contexte-là, puisqu'il n'existe aucune base légale. Raison pour laquelle nous avons détruit l'information relative au numéro AVS des personnes, qui nous avaient répondu en l'indiquant. Nous avons communiqué cette procédure à l'Autorité cantonale et nous allons procéder ainsi pour toutes les réponses que nous recevrons avec le numéro AVS. J'espère que j'ai répondu de manière satisfaisante à votre question. J'ajouterai bien évidemment que le Conseil communal ne pratique aucunement, et dans aucun autre contexte, la récolte de données telles que le numéro AVS. Il n'existe pas de base légale l'y autorisant."

- n° 225 de Mme Marine Jordan (PS) relative au sauvetage du bâtiment historique sis à Beauregard 8

Mme Marine Jordan (PS) s'exprime comme suit:

"Comme vous le savez certainement, le bâtiment sis à l'avenue de Beauregard 8 est promis à une démolition prochaine, ainsi que les deux bâtiments qui le jouxtent, soit Beauregard 6 et Richmond 5. Ce sont pourtant des témoins architecturaux importants du début du 20^{ème} siècle. La qualité architecturale de cet immeuble est incontestable et attestée par le Service des biens culturels, qui a proposé à la Ville, en juin 2015, de le mettre sous protection.

Pour rappel:

1. *l'ensemble figure sur l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS);*
2. *le bâtiment de l'avenue de Beauregard 8 est recensé en catégorie B;*
3. *le bâtiment de l'avenue de Beauregard 6 est recensé en catégorie C;*
4. *la villa au chemin de Richmond 5 est recensée en catégorie C.*

La Ville a approuvé en septembre 2014 le PAD de cette zone, apparemment sans étudier la question de l'importance historique et artistique de cet immeuble, puisque le Service des biens culturels n'a pas été consulté.

Divers (suite)

L'intérêt architectural indiscutable de cet immeuble, avec ses balcons d'origine (garde-corps d'origine en métal), n'est pas uniquement visible depuis l'extérieur. L'intérieur du bâtiment recèle aussi de nombreuses qualités artistiques: peintures murales (d'inspiration Art Nouveau), carrelage d'origine, escaliers avec garde-corps en métal d'origine, portes palières d'origine.

Une pétition intitulée 'Sauvez un bâtiment à Beauregard' a permis de réunir déjà plus de 1'430 signatures à ce jour, soulignant ainsi que les habitant-e-s de Fribourg tiennent à conserver des témoignages architecturaux en ville de Fribourg.

Ma question est la suivante: la Ville, qui a approuvé en septembre 2014 le PAD de cette zone, est-elle disposée à réexaminer sa position et à réévaluer l'ensemble architectural dont fait partie cet immeuble dans le but de préserver cette îlot d'architecture historique dans son intégrité?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit:

"Quelques précisions d'abord pour rappeler que la procédure de ce dossier a été entièrement suivie par le Conseil communal, dossier qui n'a d'ailleurs pas été développé par la Ville mais par des privés. Ce PAD a été mis en examen préalable auprès des Services de l'Etat et de la DAEC, qui a donné un préavis favorable.

Puis s'est déroulée l'enquête publique proprement dite, qui n'a enregistré aucune opposition par rapport à la problématique du patrimoine. Le Conseil communal a alors adopté le PAD le 15 juillet 2014. Enfin, ce PAD a été approuvé par la DAEC le 6 octobre dernier; ce qui veut dire que légalement ce PAD est en vigueur.

Cela dit, le Conseil communal se déterminera lors de l'examen de la pétition qu'il n'a pas encore reçue à ce jour."

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de cette réponse.

- n° 226 de M. Jean-Noël Gex (PLR) relative à l'école de la Neuveville

M. Jean-Noël Gex (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Nous allons traiter prochainement d'un message concernant l'agrandissement de l'école de la Neuveville, chiffre 612.503.98 des investissements en catégorie III, pour un montant de 500'000 francs.

Afin de mieux comprendre l'impact financier de cet agrandissement, j'aimerais savoir quels seront, en fonction de l'état du bâtiment, les coûts de rénovation et de mise aux normes de l'école actuelle. J'attends également un chiffre estimatif des coûts pour la mise aux normes de la

Divers (suite)

halle de gymnastique, partie intégrante de la filière que le Conseil communal propose."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, annonce qu'il répondra à cette question à la prochaine séance durant laquelle sera présenté le message concernant l'octroi du crédit d'ouvrage y relatif.

M. Jean-Noël Gex (PLR) remercie le préopinant et précise que son intervention avait pour but d'assurer que ces points importants soient traités dans le prochain message

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance (cf. message du Conseil communal) .

- n° 227 de M. Mario Parpan (Verts) relative à la mise en place d'un toit provisoire devant la porte d'entrée du bâtiment de l'école de la Vignettaz B (reprise de la question n°118)

Herr Mario Parpan (Grüne) fragt:

"Ich fühle mich ein bisschen übervorteilt, weil ich eigentlich noch das Anrecht hätte auf meine Frage aus der letzten Sitzung (Traktandum 20, das jetzt rausgefallen ist). Aber ich bin sicher, dass Hr. J. Bourgknecht die Antwort auf meine Frage bereit hat und ich wäre ihm dankbar wenn er mir diese noch geben könnte."

Herr Mario Parpan (Grüne) stellt folgende Frage:

"Im vergangenen Sommer wurde beim Schulhaus Vignettaz B die Überdachung des Vorplatzes aus Sicherheitsgründen abgerissen. Zurzeit ist der Haupteingang zu diesem Gebäude nicht geschützt und die Kinder, die Jugendlichen, die Eltern stehen im Regen bis die Türen geöffnet werden. Auch die Veloständer, die vorher im geschützten Bereich waren, stehen jetzt im Regen. Meine Frage: wäre es nicht möglich ein provisorisches Dach in diesem Bereich zu erstellen, damit die Kinder und die Velos geschützt sind bei Regen oder Schnee."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, complète la réponse partielle qu'il avait donnée en séance du 2 novembre 2015:

"J'avais répondu le 2 novembre 2015 qu'on avait renoncé, en tout cas dans un premier temps, à reconstruire ce préau dans la mesure où il y aurait tout prochainement de nouvelles constructions à la Vignettaz et que le montant semblait trop important pour une durée de vie si courte. Par contre, j'avais dit à M. M. Parpan qu'on allait étudier s'il n'y avait pas une possibilité encore meilleure marché, comme lui-même le suggérait."

Divers (suite)

Dans les faits, nous avons prévu de répondre à la demande de M. M. Parpan. Des équipes de collaborateurs internes seront chargées de fabriquer un couvert en toile reposant sur une structure métallique, elle-même posée sur les fondations existantes. Ce couvert, long de 18 mètres et large de 2,30 mètres, sera installé devant l'entrée. Les travaux sont planifiés entre janvier et avril 2016 et vont dépendre des conditions météorologiques. Le total du budget pour le matériel, puisque c'est nous qui ferons les travaux, sera de 14'000 francs et sera inscrit dans le budget de fonctionnement sous rubrique 612.313.00."

Herr Mario Parpan (Grüne) antwortet:

"Vielen Dank Herr Gemeinderat für diese positive und sehr erfreuliche Antwort. Sie wissen, dass alle auf Schnee und Regen warten. Petrus hat sehr viel Geduld mit den armen Schülern und sobald das Dach steht, wird auch der Schnee kommen. Also ich bitte sie das möglichst noch im Januar zu erledigen."

- n° 228 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'investissement en catégorie III 620.501.32 Liaison verticale entre le Bourg et l'Auge

M. Rainer Weibel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Cet investissement est-il en lien avec le projet lauréat du concours, qui a été présenté au public au mois de juin? Si tel est le cas, pour quels utilisateurs est destiné cet ascenseur? Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit du projet de concours qui a imaginé et dessiné cette liaison verticale entre le parc d'Audriaz et le pont de Zaehringen?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit:

"Effectivement, cette liaison sera présentée également au mois de février 2016 au Conseil général avec les autres investissements concernant l'étude du réaménagement du quartier du Bourg. Vous aurez toutes les réponses au mois de février 2016.

Il s'agit de la liaison prévue dans le cadre du concours et proposée par l'équipe lauréate. Cette liaison monte de l'Auge au quartier du Bourg, à côté du pont de Zaehringen. Vous avez, d'un côté, les escaliers et, de l'autre côté, serait prévue cette liaison. Je rappelle d'ailleurs qu'un postulat (n°117) lui demandant d'étudier une telle liaison entre les deux quartiers avait été transmis par le Conseil général au Conseil communal. La discussion aura lieu dans le cadre du message du mois de février 2016."

M. Rainer Weibel (Verts) se déclare satisfait de la réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente conclut comme suit:

Divers (suite)

"Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances à ceux qui en ont. Je vous rappelle que nous allons nous retrouver autour d'un petit verre au Gothard."

La séance est levée à 23.00 heures.

Fribourg, le 20 janvier 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISOIRE